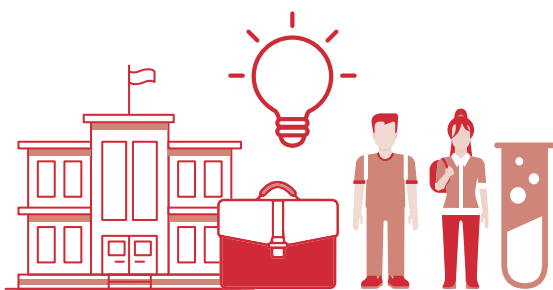


# III

## Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Session de février 2019

## \\ Synthèse de la mission

La Région met en œuvre et articule ses politiques en matière de développement de la formation tout au long de la vie en s'appuyant sur son rôle pivot sur ces domaines (formation initiale comme formation continue). L'ambition affirmée est le pari de la connaissance grâce à un appareil de formation bâti pour assumer son rôle clé pour la performance du territoire.

Ces ambitions restent intactes mais les évolutions récentes des politiques nationales en matière de formation – en particulier sur le champ de l'apprentissage -, comme cela a été rappelé dans les Orientations Budgétaires pour 2019, amène la Région à de nouvelles réflexions et à revoir ses modes de faire.

La Loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a profondément modifié le contexte de la formation professionnelle en :

- Réformant de manière très substantielle l'apprentissage ;
- Recomposant le droit à la formation pour lui apporter une dynamique centrée sur l'individu avec le compte personnel de formation ;
- Redéfinissant l'action de formation dans une conception beaucoup plus large intégrant plus fortement la formation à distance et où l'entreprise peut et doit jouer un rôle ;
- Renforçant la compétence de la Région en matière d'information sur les métiers et les formations ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, enjeu majeur à l'échelle d'une région.

Dans le même temps le gouvernement a lancé un plan d'investissement dans les compétences sur la période 2019-2022, dont une partie est dédiée à la contractualisation avec les Régions pour développer des parcours de formation au bénéfice des personnes en recherche d'emploi et notamment les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Plus que jamais, l'acquisition et l'évolution des compétences sont au cœur des enjeux :

- Même si le taux de chômage reste un des plus faibles de France, il masque des réalités plus complexes avec notamment des demandeurs d'emploi de longue durée, fragilisés dans leur parcours de retour à l'emploi ;
- Inégalité des territoires avec une répartition des créations d'emploi concentrés sur quelques zones ;
- Fragilité d'une population jeune qui a décroché et qui n'a pas atteint un premier niveau de qualification alors même que la Bretagne présente des bons niveaux de qualification.

La Région Bretagne en alliant ses différentes politiques : économie, mobilité, formation peut jouer pleinement son rôle pour répondre à cette ambition tout en se repositionnant en fonction des nouveaux équilibres entre les différents acteurs tout en conservant sa feuille de route stratégique : le Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations et l'Orientations Professionnelles (CPRDFOP) qui en fixant des orientations partagées et co-construites entre les différents acteurs reste au cœur de nos partenariats.

L'ambition en matière de formation, passe également par notre action au bénéfice de la formation des jeunes lycéennes et lycéens, dans une Académie dont, dans ses compétences, la Région souhaite réaffirmer qu'elle est celle de la réussite. Cet atout étant notre garant pour permettre de répondre aujourd'hui comme demain aux enjeux sociaux, économiques qui se posent à la Bretagne. La réforme nationale du baccalauréat, l'évolution des pratiques pédagogiques, et en particulier le numérique éducatif, sont ainsi des facteurs réinterrogeant les politiques régionales.

En parallèle, la Région s'est vue confier une responsabilité majeure sur l'information sur les métiers et les formations, rôle clé pour permettre justement de lier à la fois la qualité de la formation, les perspectives d'avenir pour toutes celles et tous ceux qui aspirent à un développement de leurs qualifications ou à leur évolution professionnelle et bien entendu la performance économique attendue.

L'ensemble des orientations stratégiques de cette mission contribue à ces objectifs.

### \\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2

Répartition des crédits par chapitre ..... 7

Programme 301 ..... 10

Programme 302 ..... 12

Programme 303 ..... 14

Programme 304 ..... 16

Programme 306 ..... 18

Programme 307 ..... 20

Programme 308 ..... 22

Programme 309 ..... 24

Programme 310 ..... 26

Programme 311 ..... 28

Programme 312 ..... 30

Programme 313 ..... 32

Programme 314 ..... 34

Programme 315 ..... 36

Programme 316 ..... 38

Programme 317 ..... 40

Programme 318 ..... 42

Répartition des AP et AE par actions ..... 44

## → L'observation et l'information

L'observation constitue un enjeu majeur pour orienter l'évolution de la carte des formations initiales professionnelles ainsi que l'offre de formation à destination des personnes en recherche d'emploi. Base de données importante pour tous les professionnels qui font de l'orientation, ce chantier est également partagé avec les branches professionnelles avec lesquelles nous souhaitons développer une démarche de contractualisation. Des travaux sont engagés plus particulièrement sur les métiers en difficulté de recrutement en Bretagne et pourront pleinement servir la déclinaison du Pacte d'investissement dans les compétences.

Cette responsabilité récemment renforcée pour la Région l'amènera à mettre à disposition de l'ensemble de la population une plateforme d'information sur les métiers et la formation très interactive. Elle poursuit, dans ce cadre, l'accompagnement des professionnels de l'orientation par le biais d'un plan de professionnalisation, le soutien aux actions visant à développer l'attractivité de certains métiers en lien avec les branches professionnelles et renouvellera également son partenariat avec l'Education nationale.

## → La formation et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

Dès ce budget primitif 2019 l'effort apporté par le Pacte d'investissement dans les compétences, à savoir 56 M€ en autorisations d'engagement et 30 M€ en crédits de paiement est intégré.

L'objectif est de développer une offre renouvelée de formation autour de deux gammes de propositions, l'une dédiée à la préparation de projet et au renforcement des compétences, l'autre autour de l'accès à la qualification.

L'enjeu sera aussi d'accompagner les publics en amont des formations comme en aval pour préparer le retour à l'emploi. Le contrat d'accès à la qualification constitue la traduction opérationnelle de cet objectif.

2019 sera en outre la première année de la mise en œuvre de la nouvelle aide financière qui accompagnera les personnes en recherche d'emploi tout au long de leur parcours.

Enfin, le Pacte régional d'investissement dans les compétences va nous permettre de déployer des moyens autour de l'expérimentation et de l'innovation. Il s'agira d'innover pour aller vers les publics éloignés, innover pour construire des parcours adaptés aux compétences attendues par les entreprises du territoire en les associant plus fortement dans la construction de ces parcours qualifiants et dans l'accueil des stagiaires, moderniser les moyens pédagogiques offerts par les organismes de formation.

L'effort propre de la Région plus celui de l'Etat avec le Pacte d'investissement dans les compétences devrait permettre d'offrir 6500 places supplémentaires de formation par rapport à l'année 2015. Conformément au CPRDFOP, la primauté de la personne comme valeur centrale est affirmée, avec la conviction que les compétences humaines sont la première richesse du développement de la Bretagne.

## → Apprentissage

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a bouleversé le paysage de l'apprentissage, retirant aux régions une grande partie de leur compétence en la matière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, même si certaines dispositions entrent en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. A terme, la Région ne recevra plus qu'un financement résiduel pour intervenir en investissement ainsi que pour organiser une forme de péréquation territoriale. Le nouveau cadre juridique et financier ne permettra plus d'assurer les missions exercées jusqu'à alors :

- Vote d'une carte des formations prescriptive en matière d'apprentissage
- Financement majoritaire des centres de formation d'apprentis en fonctionnement et en investissement
- Animation d'une politique qualité commune à l'ensemble des CFA
- Versement d'aides individuelles aux apprentis pour le transport, l'hébergement, la restauration et le premier équipement professionnel
- Versement de primes aux employeurs d'apprentis

L'année 2019 constitue donc une année de transition tout à fait particulière. La Région entend assumer jusqu'au bout sa compétence actuelle en matière d'apprentissage. L'objectif est également d'amener les CFA vers une situation financière saine à la fin de l'année 2019, tout en soutenant de manière accrue leurs projets d'investissement.

La rentrée 2019 sera préparée avec des campagnes de communication en direction des jeunes et des employeurs. Après avoir d'ores et déjà atteint son objectif de 20 000 apprentis, la Région a voté pour la dernière fois la carte des formations en apprentissage pour la rentrée 2019, ce qui devrait permettre d'accroître encore les effectifs d'apprentis en Bretagne.

La politique qualité ne sera pas reconduite, toutefois l'accompagnement renforcé de ces dernières années a produit de bonnes pratiques ancrées dans les CFA et traduites dans le fonctionnement. De ce point de vue, le soutien financier global contribuera à entretenir cette dynamique. Le budget 2019 couvrira néanmoins des interventions spécifiques en faveur des publics handicapés, de la mixité au sein des formations et des apprentis allophones.

Les aides individuelles aux apprentis seront versées pour la rentrée 2019, limitées à quatre mois pour tenir compte de la date de fin de compétence. Les primes aux employeurs sur les contrats existants seront versées normalement mais tout contrat signé en 2019 relèvera du nouveau régime d'aides déterminé et versé par l'Etat.

Les contours de l'intervention régionale en matière d'apprentissage à compter de 2020 sont en cours de définition, dans l'attente des décrets d'application de la loi. L'ensemble des acteurs locaux bretons ont néanmoins déjà émis le souhait de conserver un travail collaboratif sur cette thématique.

### → Formations sanitaires et sociales

La Région poursuivra en 2019 la déclinaison de son schéma des formations sanitaires et sociales. Après avoir, en 2018, remodelé pour 5 ans la carte des formations paramédicales, c'est à présent la carte des formations sociales qui va être arrêtée dans le cadre de la procédure d'agrément en cours, sur la base d'un diagnostic emploi-formation finement réalisé à l'échelle du territoire.

La gouvernance partagée entre les différents acteurs du champ sanitaire et social va aussi être poursuivie comme le schéma le prévoyait. A ce titre, plusieurs groupes de travail vont se réunir pour explorer les axes prioritaires du schéma : l'attractivité des métiers, l'aide à domicile, l'alternance et l'accompagnement des étudiants handicapés seront les thèmes prioritairement développés. Le suivi de ces travaux est assuré au sein de la commission du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) déléguée aux formations sanitaires et sociales.

Ces formations sont en pleine évolution sous l'influence du processus d'universitarisation enclenché par le gouvernement. Les étudiants bénéficient progressivement des mêmes droits que ceux qui suivent un cursus universitaire (carte d'étudiants et droits afférents, reconnaissance de grade Licence Master Doctorat...). Cela se traduit aussi par une suppression programmée des concours d'entrée, remplacés en grande partie par un accès via Parcoursup. Ces évolutions questionnent en profondeur le modèle économique de ces formations, avec un impact potentiel direct sur les financements régionaux. De ce point de vue, le budget 2019 s'établit dans un cadre incertain et la plus grande vigilance sera de mise tout au long de l'année. Poussée jusqu'au bout, la dynamique lancée par l'Etat peut remettre en cause la compétence régionale sur les formations sanitaires et sociales post-bac.

La Région poursuivra en 2019 sa politique de soutien aux premiers niveaux de qualification en assurant la gratuité des formations de niveau 5. Elle contribuera aussi à la sécurisation des parcours en assurant le versement de bourses d'études attribuées sur critères sociaux, dont les montants ont été alignés sur ceux du CROUS. Ces demandes de bourses sont en hausse tendancielle du fait d'une précarisation des situations sociales des étudiantes et étudiants bretons. Enfin le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes sera maintenu pour permettre aux structures d'embaucher des professionnels, sachant que la grande majorité des étudiants sortants opte pour l'exercice libéral.

### → L'ambition régionale pour la formation initiale en lycée

La Région poursuit en 2019 sa politique en faveur des lycéens et lycéennes pour construire, en partenariat avec les établissements, les conditions de la réussite et de l'épanouissement des jeunes dans leur parcours scolaire.

En ce qui concerne la démographie lycéenne, après l'augmentation continue des effectifs lycéens constatées depuis la rentrée 2010 ayant entraîné une hausse globale de plus de 3 800 élèves pour l'ensemble du territoire, les effectifs globaux des lycéens accueillis dans les lycées des six réseaux, publics et privés confondus, se stabilisent à la rentrée scolaire 2018/2019 au niveau de l'année dernière avec près de 146 700 élèves. Il convient cependant de signaler des disparités importantes par département puisque la croissance des effectifs s'est concentrée sur cette période 2010-2018 dans les départements d'Ille et Vilaine (+ 3 500 élèves) et du Morbihan (+1 200 élèves) avec des baisses d'effectifs dans les départements des Côtes d'Armor (-500 élèves) et du Finistère (-400 élèves).

Pour l'année scolaire 2018/2019, les effectifs dans les lycées publics augmentent encore très légèrement avec 200 élèves de plus qu'en 2017/2018, pour atteindre 82 000 élèves, alors que les effectifs du privé enregistrent une baisse de 700 élèves avec 64 700 élèves accueillis. L'Ille et Vilaine (+800 élèves) et le Morbihan (+250 élèves) concentrent à nouveau les hausses, alors que les Côtes d'Armor (-270 élèves) et le Finistère (-580 élèves) enregistrent des baisses.

L'observation de la démographie lycéenne est primordiale pour anticiper l'adaptation du dispositif de formation initiale. Ainsi, après l'étude détaillée de la démographie lycéenne prévisionnelle réalisée pour la période 2008-2018, les études spécifiques conduites depuis 2012 sur les effectifs prévisionnels des bassins de Ploërmel et Rennes à l'horizon 2030, et ponctuellement dans plusieurs autres territoires pour adapter les capacités d'accueil de certains lycées, une nouvelle étude prospective sur la démographie lycéenne en Bretagne à l'horizon 2050 a été lancée en juin 2018 en partenariat avec l'Institut National Statistique des Etudes Economiques, l'Académie de Rennes, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et la Direction Interrégionale de la Mer-Nord Atlantique Manche Ouest. Cette étude permettra de disposer à la fin du premier semestre 2019 d'une vision prospective à long terme des évolutions probables des effectifs à accueillir dans les lycées au cours des trois prochaines décennies.

Par ailleurs, dans le nouveau contexte imposé par la loi du 5 septembre 2018 qui modifie profondément les compétences de la Région en matière d'apprentissage, l'observation des effectifs des jeunes en formation initiale sous

statut d'apprentissage dans les différents réseaux de lycées, est particulièrement nécessaire. Les lycées publics accueillent 1 135 apprentis, soit 6% des effectifs globaux des apprentis en Bretagne, dont 60% dans le réseau agricole, 37% dans le réseau de l'Education nationale et 3% dans le réseau maritime. Cependant ces effectifs ne représentent que 1.4% des effectifs globaux des jeunes accueillis en lycées publics.

Le réseau privé accueille 1 093 apprentis, soit 5,9% des effectifs globaux des apprentis en Bretagne, dont 87.5% dans le réseau agricole et 12.5 % dans le réseau de l'Education nationale sous contrat. Mais ils représentent uniquement 1.7% des effectifs globaux des jeunes en lycées privés.

Les effectifs d'apprentis accueillis dans les lycées sont donc actuellement très faibles. La Région doit cependant prendre en compte les initiatives académiques afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les jeunes apprentis en formation dans les établissements scolaires.

En 2019, l'action régionale en faveur des lycées sera poursuivie suivant 6 axes structurants prioritaires :

1. La structuration de la carte des formations des lycées, en accord avec le CPRDFOP pour les formations professionnelles et la concertation renforcée avec les autorités académiques pour la carte des enseignements généraux et technologiques dans le cadre de la réforme du baccalauréat,
2. La mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier des lycées et la présentation courant 2019 du plan « Energie Lycées », en accord avec les objectifs de la Breizh COP,
3. Le développement des usages des ressources numériques en classe, en accord avec les nouveaux programmes d'enseignement pour la préparation du nouveau baccalauréat en 2021, en poursuivant la structuration de la maintenance informatique, en améliorant les infrastructures et réseaux des lycées, en poursuivant le dispositif « débit confortable », en faisant évoluer les équipements numériques en classe avec des matériels « nomades » et en renouvelant sa participation au financement de l'Espace Numérique de Travail académique « Tout@tice » pour la période 2018-2021 qui mobilise des crédits sectoriels et des fonds FEDER pour l'innovation numérique,
4. La mobilisation des lycées via le dispositif « Pass Ressources Pédagogiques » pour une gestion mutualisée des ressources pédagogiques orientées vers le numérique, en respectant l'autonomie de décision des lycées pour le choix de ces ressources,
5. Le soutien aux projets éducatifs portés par les établissements, dont la mobilité internationale des lycéens et l'action du Conseil régional des jeunes lycéens et apprentis de Bretagne, mais aussi la poursuite du dispositif « Qualycée » (32 lycées publics et 21 lycées privés labellisés ou en cours de labellisation) en portant une attention particulière aux démarches d'économies d'énergies,
6. La mise en œuvre de la convention Région/EPLE afin de préciser les objectifs de la collectivité, de fluidifier la relation avec les établissements et préciser le niveau des services aux usagers que la collectivité souhaite mettre en œuvre dans ses domaines de compétences.

Ainsi, en 2019, après une large concertation engagée en juillet 2017 avec tous les établissements et poursuivie en 2018 avec l'organisation d'ateliers qui ont réuni plus de 90% des chefs d'établissement, adjoints gestionnaires des lycées et des représentants des agents régionaux en lycée et des services de la collectivité, la refondation de la relation Région/EPLE s'appuiera sur deux « leviers » pour favoriser l'autonomie des établissements :

- La convention Région/EPLE, cadre de l'action régionale.
- Les dialogues de gestion, afin d'engager avec les établissements qui le souhaitent, une concertation sur leurs besoins et une prévision pluriannuelle de l'accompagnement de la Région.

Ces deux « outils » doivent permettre de renouveler les relations entre la collectivité et les lycées en leur offrant l'autonomie nécessaire, dans la recherche constante de l'efficacité de l'allocation globale des ressources, tout en rendant possible un traitement « différencié » lorsqu'il est nécessaire, en adaptant l'apport de ressources aux besoins de chaque établissement.

### → Le volet immobilier de l'action régionale en faveur des lycées

L'Assemblée régionale a adopté en décembre 2016 le Schéma Directeur Immobilier (SDI). Le SDI synthétise la stratégie immobilière d'entretien et de rénovation de l'ensemble des établissements à long terme et les différents plans d'action décrivent la mise en œuvre de cette stratégie et valent programme prévisionnel des investissements au sens de l'article 214-5 du code de l'éducation.

Le cadre d'intervention du nouveau programme « Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées » porte l'ensemble des opérations et des actions liées au patrimoine bâti des lycées : de la construction d'établissements, le gros entretien et le renouvellement, l'entretien et la maintenance. Il se substitue aux programmes 303 « Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens » et 305 « Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées.



En 2019, quatre nouvelles constructions mobiliseront les équipes de production :

- la rédaction du programme du lycée de Châteaugiron sera initiée avec pour horizon une ouverture en 2025 ;
- la phase travaux du lycée de Ploërmel sera engagée pour permettre la livraison pour la rentrée 2022 ;
- le lycée Simone Veil à Liffré, en cours de travaux, ouvrira ses portes à la rentrée 2020 ;
- les études de maîtrise d'œuvre seront initiées pour l'Ecole Nationale Supérieure de la Marine (à Saint Malo).

Un « plan internat » a été engagé afin de répondre, dans les meilleurs délais, à la problématique de l'hébergement des lycéens et lycéennes. Ainsi, la construction de 540 places pour les trois lycées de la cité Kérichen à Brest et d'une centaine de lits pour les sportifs au lycée Sévigné à Cesson-Sévigné a été initiée. Le recours à des montages innovants (marché global de performance, marché de conception-réalisation) sont à l'étude. Suivront, en 2019, l'internat de Dupuy de Lôme à Brest, ceux d'Emile James à Etel et de Jean Guéhenno à Vannes.

En cohérence avec les objectifs de la Breizh COP, les interventions programmées pour l'immobilier s'inscrivent pleinement dans cette démarche notamment par la modification des référentiels de construction et de rénovation des bâtiments de la Région (lycées et hors lycées) pour promouvoir l'emploi de matériaux biosourcés et en introduisant les objectifs de réduction des gaz à effet de serre et des consommations d'énergie des lycées à horizon 2050. Un plan énergie lycées sera proposé en 2019 pour préciser la méthode à adopter.

### → Favoriser le développement et la pratique des langues de Bretagne

En décembre 2004, la Région adoptait à l'unanimité sa première politique linguistique, reconnaissant officiellement, « aux côtés de la langue française, l'existence du breton et du gallo comme langues de Bretagne ». A la suite des concertations organisées avec les partenaires fin 2017 et en 2018, et après la réalisation d'une étude sociolinguistique de grande ampleur au cours du premier semestre 2018, le Conseil régional de Bretagne a adopté lors de la session des 13 et 14 décembre 2018 les grandes orientations de sa nouvelle politique linguistique pour le breton et le gallo qui trouvera en 2019 sa traduction sur de nombreux champs.

Pour la langue bretonne, cette feuille de route prévoit un renforcement des actions conduites depuis l'actualisation de 2012 en matière de transmission de la langue, de développement de sa présence dans la vie publique, sociale et culturelle ainsi que dans les actions et politiques de la Région. La Conférence territoriale de la langue bretonne réunira en 2019 l'ensemble des acteurs publics bretons sur ces sujets. Particulièrement attentive à la qualité du travail partenarial avec l'Etat, en particulier sur l'amélioration des politiques de transmission dans le cadre de la convention spécifique Etat-Région, la Région mettra également en place les conditions d'une nouvelle gouvernance des politiques linguistiques.

Pour la langue galloise, la Région propose, pour la première fois, un plan d'action pour sa sauvegarde et son développement. En 2019, la Région, en tant que chef de file, réunira les acteurs du territoire au sein d'une structure de concertation, le Comité Langue Galloise (CLG), pour co-construire le plan de développement pour le gallo.

### → Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Favoriser une recherche de qualité, à un niveau international, contribue à éclairer les défis sociétaux d'aujourd'hui et de demain, ainsi qu'à développer un écosystème innovant au bénéfice des entreprises et de l'emploi. Cela contribue également à ancrer durablement des emplois à haute valeur ajoutée sur le territoire.

Favoriser des parcours, adaptés aux métiers d'aujourd'hui et de demain, contribue à former une jeunesse qui vise à embrasser les défis des transitions de notre société.

La Région positionne ainsi son soutien partenarial à l'appareil de formation supérieure et de recherche, qui concerne directement près de 10% de la population bretonne et sa qualité de vie. Il s'agit d'encourager la création de parcours d'excellence, les efforts de rénovation énergétique du patrimoine universitaire, les recherches de rupture pour renforcer une économie de la connaissance bretonne. Il s'agit, sur ces fronts, d'accompagner les transformations les plus impactantes. Il s'agit par ailleurs d'intégrer pleinement les objectifs de la Breizh COP et de conforter, par la science, ses méthodes et résultats, sa réussite. En ce sens la médiation scientifique organisée à partir du pôle bretagne culture scientifique, favorisera la diffusion de la connaissance sur les questions climatiques de l'impact sur la biodiversité et la qualité des mers qui bordent de la Région.

Les orientations régionales permettent un plein accompagnement des équipes de recherche dans les domaines de l'Intelligence Artificielle et de la cybersécurité notamment avec la création d'un institut cyber avec l'INRIA dans le cadre du pôle d'excellence cyber au sein duquel une infrastructure numérique de calcul sera implantée.

## \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

### → Autorisations d'engagement et de programme

	AE				Total AE
	931	932	933	939	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	5 630 300				5 630 300
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	360 500	6 439 500			6 800 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		4 500 000			4 500 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics					
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés					
P.0308 Développer le numérique éducatif		1 600 000			1 600 000
<b>Améliorer le fonctionnement des lycées</b>					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		31 244 000			31 244 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		37 725 000			37 725 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		800 000		12 100 000	12 900 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	43 500 000				43 500 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	23 000 000				23 000 000
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	53 950 000				53 950 000
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	12 400 000				12 400 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	117 755 000				117 755 000
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	61 560 000				61 560 000
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 277 400	160 000	5 242 600		6 680 000
	319 433 200	82 688 500	5 242 600	12 100 000	419 464 300

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2019

	AP				Total AP
	901	902	903	909	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation					
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		100 000			100 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		200 000 000			200 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		16 523 000			16 523 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		7 980 000			7 980 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		5 890 000			5 890 000
<b>Améliorer le fonctionnement des lycées</b>					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics					
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés					
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		5 600 000		7 340 000	12 940 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	10 000 000				10 000 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement					
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales		-			-
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification					
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales					
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable					
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			760 000		760 000
	10 000 000	240 193 000	760 000	7 340 000	258 293 000



→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF				Total CPF
	931	932	933	939	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	5 330 300				5 330 300
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	321 250	6 118 750			6 440 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		4 171 000			4 171 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics					
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés					
P.0308 Développer le numérique éducatif		1 600 000			1 600 000
<b>Améliorer le fonctionnement des lycées</b>					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		31 064 000			31 064 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		37 725 000			37 725 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		530 000		10 365 000	10 895 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	43 800 000				43 800 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	26 000 000				26 000 000
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	53 950 000				53 950 000
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	9 450 000				9 450 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	77 271 500				77 271 500
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	48 000 000				48 000 000
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 551 652	160 000	4 968 348		6 680 000
	265 674 702	81 588 750	4 968 348	10 365 000	362 596 800

	CPI				Total CPI
	901	902	903	909	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation					
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		100 000			100 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		90 000 000			90 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		16 523 000			16 523 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		7 980 000			7 980 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		6 025 000			6 025 000
<b>Améliorer le fonctionnement des lycées</b>					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics					
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés					
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		5 500 000		7 140 000	12 640 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	22 900 000				22 900 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement					
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	131 000				131 000
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification					
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales					
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable					
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			750 000		750 000
	23 031 000	130 228 000	750 000	7 140 000	161 149 000

## Programme 301

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

████████████████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

5 630 300 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

████████████████████

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 330 300 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

### \\ Raison d'être du programme

Dans un contexte de profondes mutations des compétences, des métiers et du travail et face au constat que l'orientation est l'un des maillons essentiels du système national de formation, la Région s'engage dès à présent dans une évolution structurelle de sa responsabilité en matière d'informations sur les métiers, ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les emplois, les formations et les compétences, au service de parcours individuels d'orientation et d'évolution professionnelle et du développement économique de la Bretagne.

L'amélioration de l'accompagnement de tous les publics vers et dans l'emploi est un défi permanent qui repose sur une meilleure prise en compte des situations individuelles et sur l'organisation d'un service universel accessible à tous et tout au long de la vie.

Si le périmètre des compétences de la Région évolue avec un nouveau transfert de responsabilité sur le public scolaire, le besoin de décloisonnement des logiques de publics, de coordination des actions et de prise en compte des enjeux de parcours tout au long de la vie demeure aussi forte et conforte la pertinence des orientations du CPRDFOP.

### \\ 2019 en actions

→ **Elaboration et mise à disposition de ressources, auprès des publics scolaires et des équipes pédagogiques**

Pour exercer sa nouvelle responsabilité d'information auprès des publics scolaires et de leurs familles, (et malheureusement sans connaître les moyens qui seront réellement transférés) la Région, en lien étroit avec les autorités académiques, déploiera dès 2019 une première offre de services à destination des établissements scolaires en leur mettant à disposition des ressources notamment numériques et des supports pédagogiques favorisant la découverte des métiers. Une réflexion sera menée sur les modalités de mise à disposition pour les jeunes et les équipes pédagogiques via les espaces numériques de travail.

Par ailleurs, le plan de formation élaboré et animé par la Région avec ses partenaires du SPRO-EP (le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle), associera désormais les psychologues de l'éducation nationale et les professeurs principaux et sera notamment ciblé en 2019 sur l'appropriation et l'utilisation des ressources mises à disposition, dans le cadre d'une démarche pédagogique d'information sur les métiers.

→ **Développement d'une plateforme web régionale d'information et d'appui à l'orientation**

Plaçant l'utilisateur au cœur du dispositif, la future plateforme régionale a pour objectifs de proposer un appui aux 1ères étapes de réflexion puis de formalisation d'un projet personnel, tout en favorisant la mise en relation avec un professionnel, en tant que de besoin et tout au long du parcours.

Initié en 2018, le projet associe tous les réseaux et membres du SPRO-EP, dans une forte dynamique collaborative et partenariale. Afin de répondre au mieux aux attentes et aux pratiques des futurs usagers du service, une étape d'Ux Design ou « expérience utilisateur » va permettre de préciser les fonctionnalités et les contenus attendus.

A l'appui du rapport de préconisations qui sera établi en début d'année, 2019 verra le développement des premières briques de service de la plateforme régionale, qui absorbera notamment les sites actuels « Se Former en Bretagne » et « Cléor ».

→ **Renforcement du partenariat avec les branches professionnelles au travers du déploiement de contrats d'objectifs renouvelés**

Au travers d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles, la volonté de la Région, en déclinaison du CPRDFOP, est d'anticiper les besoins en formations pour préparer aux métiers de demain, en accompagnant la nécessaire montée en compétences des actifs, en lien plus particulièrement avec les transitions énergétique, environnementale et numérique (objectifs de la Breizh COP). Il s'agit également de favoriser une meilleure appréhension de la réalité des métiers auprès des jeunes et des actifs, participant aux processus d'orientation et d'évolution professionnelle.

Les contrats d'objectifs, dont le déploiement sera engagé début 2019, constitueront des espaces de structuration d'une démarche d'observation emplois-métiers-compétences réactive et prospective ainsi que de déploiement d'initiatives en faveur d'une meilleure connaissance des secteurs, des métiers et du monde de l'entreprise.

Une initiative en faveur de la structuration de ces démarches d'observation Emplois-Métiers-Compétences, engagée dès 2018 avec les différentes branches professionnelles et leurs observatoires, sera déployée en 2019 afin de favoriser une dynamique collaborative dans la production de connaissances (méthode, accès aux données ...), travailler de manière transversale sur les enjeux de qualifications et agir en faveur d'un meilleur partage de l'ensemble de ces informations.

→ **Sécurisation des parcours d'insertion professionnelle des publics jeunes**

Le nouveau partenariat conventionnel avec les 17 Missions locales précise les attendus de la Région vis-à-vis de l'accompagnement des jeunes. Dans un contexte de diminution du nombre d'accompagnements des jeunes constaté depuis plusieurs années, l'accent est mis sur le renforcement des fonctions de repérage, de mobilisation et d'accompagnement des publics vulnérables en lien et en cohérence avec les objectifs du SPRO-EP et la mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences avec une forte mobilisation attendue au sein des Missions locales.

Indicateurs	2015	2016	2017
Part des jeunes en demande d'insertion / jeunes actifs non occupés (1)	61%	65%	71.2%
Nombre de jeunes suivis entrés en qualification (PBF, alternance...)	4150	4532	5207
Proportion de jeunes femmes	43%	49.2%	49.1%

(1) : représente la couverture des ML en terme d'accompagnement des publics, avec le nombre d'accompagnements effectifs (au moins un entretien dans les 3 derniers mois) rapporté à l'ensemble des jeunes en situation de chômage sur le territoire.

La rénovation des prestations de formation de la Région en amont de la qualification (gamme PREPA) constitue une offre de service sur laquelle pourront s'appuyer les conseillers des Missions locales, tout en sécurisant le parcours d'insertion des jeunes jusqu'à leur entrée en qualification, au moyen du Contrat d'accès à la qualification (CAQ) et des aides financières mobilisées dans le cadre des Fonds d'aide aux jeunes pour lesquels la Région apporte une contribution financière.

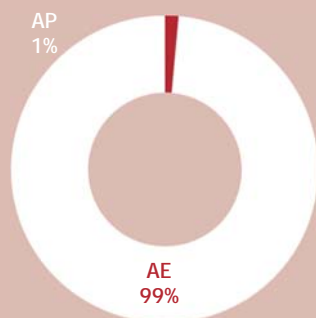
---

## Les actions du programme

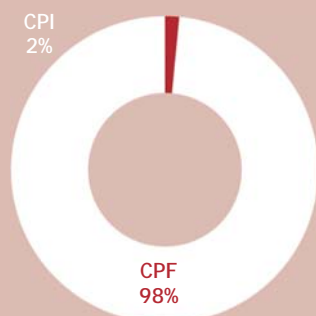
- **Développer la connaissance de la relation emploi-formation**
    - ✓ Conduire une démarche structurée d'information et d'observation emploi-formation à l'échelle régionale
    - ✓ Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires
  - **Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)**
    - ✓ Conduire le suivi et l'évaluation du CPRDFOP au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP)
    - ✓ Assurer une démarche d'animation auprès des acteurs régionaux et territoriaux
    - ✓ Développer des dynamiques sectorielles dans le cadre d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles
  - **Animer le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle**
    - ✓ Accompagner les réseaux régionaux
    - ✓ Développer la professionnalisation et l'ingénierie
    - ✓ Faciliter l'information des publics
    - ✓ Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
  - **Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire**
-

## Programme 302

### Autorisations de programme et d'engagement



### Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

6 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 440 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

### \\ Raison d'être du programme

Dans le cadre de la politique volontariste de la collectivité régionale en faveur des démarches éducatives et citoyennes, des actions sont mises en œuvre à destination des établissements de formation et des apprenants.

Promouvoir les projets éducatifs dans les lycées bretons sur les thématiques santé, développement durable, culture, égalité..., permettre un espace de création de projets et un lieu d'échanges avec le Conseil régional des jeunes (CRJ), aider les établissements à acquérir des ressources pédagogiques à usage mutualisé dans le cadre du dispositif Pass Ressources Pédagogiques (PRP) et le premier équipement professionnel pour les élèves afin de diminuer le coût à la charge des familles, développer l'ouverture à l'international, à titre individuel ou de manière collective... : autant d'exemples d'actions mises en œuvre pour faciliter la citoyenneté et l'épanouissement des jeunes bretons.

### \\ 2019 en actions

→ Encourager l'expression des jeunes à la chose publique (Conseil régional des jeunes)

Lors du précédent mandat 2016/18 du CRJ, une implication des jeunes élu.e.s aux politiques régionales a été initiée sur les thématiques « égalité filles-garçons » et « langue bretonne ». Des contributions ont ainsi été apportées par le CRJ et permettent d'ajuster certains aspects des politiques concernées.

Aujourd'hui, il s'agit de développer ces liens entre politiques régionales et jeunes élus lycéens et apprentis dans ce nouveau CRJ 2018/2020, réuni pour la première fois en janvier 2019, afin qu'ils puissent apporter un éclairage en tant que jeunes bretons sur un grand nombre de projets régionaux en cours et à venir : l'organisation du dialogue structuré « jeunesse », les droits culturels, l'attractivité de la Bretagne en terme de tourisme, le transport...

Ce 8<sup>ème</sup> mandat se terminera en juin 2020 pour ces 138 lycéens et 6 apprentis élus en décembre dernier.

→ Contribuer au projet éducatif global de l'établissement (Karta Bretagne)

L'action régionale « Karta Bretagne » continue à accompagner la dynamique éducative des établissements secondaires bretons autour des cinq axes thématiques suivants : Santé et qualité de vie ; Développement durable et agenda 21 ; Ouverture des jeunes au monde ; Éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques ; Égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations.

A l'instar de l'axe « mobilité internationale des apprenants », la Région se positionne comme un acteur fédérateur et facilitateur de rencontres et de partages d'outils. Les outils mis en œuvre pour la création d'un projet (les bonnes pratiques pour les résidences d'artistes en milieu scolaire et le guide pour les structures ressources) seront actualisés et diffusés auprès des lycées bretons.

→ Valoriser les filières professionnelles des lycées bretons (Qualycée)

En ce qui concerne la démarche de labellisation Qualycée qui aujourd'hui concerne plus de 50 lycées à sections professionnelles, un lien étroit sera réalisé avec le prochain plan régional sur l'énergie. En effet, les établissements de formation intégrés dans le dispositif seront mobilisés afin de développer d'avantage le volet « énergie » dans la mise en œuvre du référentiel Qualycée.

→ Développer la mobilité internationale des apprenants

La programmation européenne des fonds Erasmus + 2014-2020 atteint plus de 15 milliards d'euros. Il est prévu aujourd'hui une progression conséquente de ces crédits à la mobilité européenne pour la future programmation 2021-2027.

Deux axes stratégiques seront renforcés en 2019 :

- Conforter son rôle de facilitateur pour le développement de la mobilité européenne

La collectivité régionale co-préside le COREMOB-COMité REgional de la MOBilité- avec l'Etat (Direction Régionale Jeunesse et Sport et Académie) depuis son lancement en juin 2015. Ce comité met en synergie de manière pertinente institutions, associations et établissements de formation. Il se révèle un excellent levier pour rendre lisible l'information sur la mobilité, former les acteurs de l'éducation (formelle et non formelle), accompagner les jeunes qui sont le plus éloignés de la mobilité et développer la mobilité entrante de jeunes volontaires européens dans les établissements de formation. De plus, l'animation du réseau breton des développeurs de la mobilité européenne Erasmus +, initiée depuis 2015, se révèle primordiale afin de faire connaître Erasmus + et ses nouvelles opportunités et d'accompagner les futurs porteurs de projets. Ce réseau reconnu au niveau national doit continuer à bénéficier d'une animation par la collectivité afin de capitaliser cette dynamique régionale.

- Développer les projets européens par la collectivité régionale (B-MOUVE)

Depuis 2015, la collectivité dépose un projet européen Erasmus + en tant que chef de file d'un consortium pour le compte d'établissements de formation sanitaire et sociale, intitulé B-MOUVE (Bretagne-Mobilité et OUverture Vers l'Europe). Chaque année, des projets européens sont ainsi déposés auprès de l'Agence européenne Erasmus + et permettent la mobilité en Europe de plus de 200 apprenants pré- et post-bac, mais également de personnels, chaque année.

Il s'agit en 2019 de développer B-MOUVE vers d'autres publics qui n'ont pas nécessairement la capacité de mobiliser des moyens humains pour déposer en leur nom propre des projets Erasmus +. Ainsi, la mobilisation, en lien avec l'Académie et la DRAAF, des lycées ayant des formations BTS, sera réalisée afin que la Région dépose en janvier 2020 un consortium B-MOUVE « BTS » en tant que chef de file pour le compte des lycées intéressés.

### → Encourager l'utilisation des ressources numériques (Pass Ressources Pédagogiques-PRP)

A la rentrée scolaire 2019, la réforme du baccalauréat entrera en vigueur avec de nouveaux programmes d'enseignement et donc de nouveaux manuels pour les élèves de Seconde et de Première. Les programmes de Terminale seront en place pour la rentrée scolaire 2020. Afin d'accompagner de manière volontariste ces évolutions, la Région poursuivra le dispositif PRP existant en appuyant en particulier l'usage des ressources pédagogiques numériques. En effet les nouveaux programmes d'enseignement intègrent désormais complètement l'usage du numérique, quelle que soit la matière enseignée.

Ainsi, dans le respect de la liberté pédagogique des établissements, la Région, en concertation avec les autorités académiques, accompagnera chaque établissement qui souhaitera contractualiser dans la continuité des principes du PRP ainsi conforté. Ils disposeront en toute autonomie d'une dotation financière (20€/élève) grâce à laquelle ils pourront choisir le type de ressources les plus adaptées à leurs projets pédagogiques, que ce soit des collections « classiques » en usage mutualisé, des licences pour l'accès à des ressources numériques, des ressources créées par les enseignants et mises à disposition des élèves ou des équipements mutualisés, type « classes numériques » et matériels « nomades », qui remplaceront sans nul doute progressivement les stations de travail dédiées et fixes.

La Région aidera ainsi chaque lycée, en lien avec les associations de parents d'élèves, dans la mise en œuvre, à son propre rythme et suivant ses propres choix, des nouvelles orientations pour les programmes d'enseignement décidées par le ministère de l'éducation nationale.

Pour les lycées qui ne souhaiteraient pas s'engager dans un PRP, la Région conservera l'aide aux boursiers suivant les modalités existantes (50€/élève boursier en lycée professionnel et 100€/élève boursier en enseignement général et technologique). Enfin l'aide pour les élèves de certaines filières professionnelles qui exigent des équipements individuels coûteux sera maintenue (aide dans le cadre du PRP ou aide individuelle lorsque le lycée ne souhaite pas s'engager dans le dispositif PRP).

---

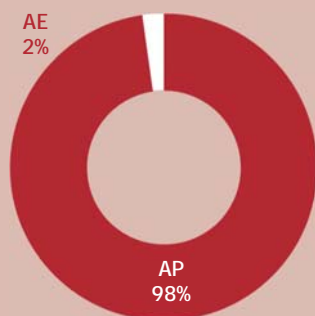
## Les actions du programme

- Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens
    - ✓ Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées
    - ✓ Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons
    - ✓ Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique
  - Développer la mobilité internationale des apprenants
    - ✓ Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région
    - ✓ Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international
    - ✓ Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation
    - ✓ Informer les jeunes bretons
  - Promouvoir les initiatives associatives, et soutenir les familles
    - ✓ Soutenir les projets éducatifs associatifs
    - ✓ Permettre la mise à disposition de ressources pédagogiques
    - ✓ Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels
-

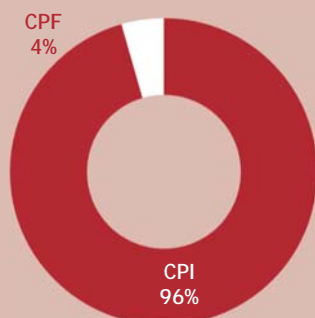


## Programme 303

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre des exercices 2019 à 2020 une autorisation de programme de

**200 000 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

**4 500 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**90 000 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**4 171 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe, à compter de 2019, l'ensemble des actions et obligations de la région pour le bâti des lycées. : Région « propriétaire », Région « employeur », Région qui répond aux évolutions des formations et de la démographie lycéenne ;

Ce programme est structuré pour répondre concrètement aux ambitions portées par le Schéma Directeur Immobilier, décliné en plan d'action de deux ans, dont le dernier a été présenté à la Session de décembre 2018. Ainsi, les projets figurant dans ce nouveau plan d'action visent à améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers des établissements en s'assurant de maintenir les objectifs liés à la restructuration des 20 lycées dits « Axe1 » nécessitant une intervention globale et en tenant compte pour l'ensemble des établissements de la santé des usagers, de l'amélioration des conditions de travail, de la transition énergétique, des achats économiquement responsables.

### \\ 2019 en actions

→ Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale des lycées

Cette action porte sur la construction ou la restructuration globale d'établissements d'enseignements.

Ainsi en 2019, les travaux du lycée de Ploërmel seront initiés pour permettre une ouverture à la rentrée 2022, ceux du lycée Simone Veil à Liffré se poursuivront avec l'objectif d'une ouverture à la rentrée 2020. Les études de maîtrise d'œuvre de l'Ecole Nationale Supérieure de la Marine proche du lycée Florence Arthaud à Saint-Malo seront lancées.

Les travaux des restructurations des lycées Freyssinet à St Brieuc et Mendès-France à Rennes (pour la partie « atelier ») seront entamés permettant ainsi une livraison respectivement en 2023 et 2021. Parallèlement, plusieurs études globales liées à des établissements figurant dans l'axe 1 du Schéma Directeur Immobilier « Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur » seront initiées et porteront notamment sur le lycée Amiral Ronarc'h et la cité Kérichen à Brest.

→ Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance

Cet objectif intègre toutes les actions liées à la mise en conformité des sites, notamment l'accessibilité et la sécurité, l'amélioration des performances énergétiques et l'adaptation des locaux aux exigences sanitaires.

A compter de 2019 et pendant quatre années, un marché lié à la sécurité des établissements sera mis en œuvre pour répondre aux obligations réglementaire d'avril 2017 sur les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) et traiter ainsi 20 établissements par an. S'agissant de l'accessibilité, la mise en conformité du parc des ascenseurs des lycées sera poursuivie ainsi que la mise en place des registres d'accessibilité pour l'ensemble des établissements.

L'amélioration des performances énergétiques se traduira notamment par des remplacements ou réfections de chaufferies, mais aussi par la mise en place de système de supervision et régulation des systèmes de chauffage. Des audits énergétiques seront réalisés, soit de façon isolée, soit intégrés dans des opérations de travaux d'ampleur et permettront de poser les diagnostics nécessaires à la rédaction de programme de travaux sur les années suivantes.

Les actions menées au titre des risques sanitaires amiante et radon seront poursuivies en 2019. Elles se traduisent notamment, pour l'amiante, par la fin de la mise à jour des Diagnostics Techniques Amiante de chaque établissement et pour le radon une campagne de mesures pour les lycées des départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan et les travaux de remédiation pour les lycées concernés des départements des Côtes



d'Armor et du Finistère. Enfin, la réglementation sur la pollution de l'air oblige les propriétaires et exploitants à réaliser dans les établissements recevant du public un diagnostic portant sur l'évaluation des moyens d'aération des bâtiments et une campagne de mesure des polluants. La mise en œuvre de cette mesure interviendra sur les établissements publics d'enseignement sur l'année 2019.

#### → Adapter les locaux à l'évolution des besoins

Cette action porte sur la modification des locaux pour se conformer aux nouveaux usages, à la capacité de l'hébergement mais aussi aux évolutions démographiques.

La Région « Employeur », s'est engagée dans une démarche liée à l'amélioration des conditions de travail et, dans ce contexte, une attention particulière est portée sur la qualité des locaux occupés par les agents dans les lycées (exemple : remplacement de lave-batterie au lycée La Fontaine des Eaux à Dinan, création de lingerie mutualisée pour la cité Kerichen à Brest et au lycée Jean Guéhenno à Vannes, création de vestiaires aux lycées La Closerie à St Quay Portrieux, Kerneuzec à Quimperlé ou Lesage à Vannes). L'adaptation aux usages passe également par la création ou la restructuration des équipements sportifs (en maîtrise d'ouvrage directe ou par le biais de subvention aux collectivités propriétaires des équipements) et la mise à niveau des installations de communication (remplacement ou centralisation des autocommutateurs).

Lors de la Session de juin 2018, des interventions supplémentaires ont été ajoutées au plan d'action 2017-2018 afin de répondre aux besoins en hébergement. Dès la fin 2018, plusieurs constructions et rénovations d'internat ont été initiées et l'engagement pris en Session sera conforté en 2019 avec, notamment, les internats des lycées Dupuy de Lôme à Brest, Emile James à Etel (internat mutualisé avec le LPM) et Jean Guéhenno à Vannes.

L'évolution démographique concerne majoritairement le bassin rennais et à ce titre, plusieurs opérations initiées lors des exercices précédents se poursuivent en 2019 comme la restructuration des lycées Mendès-France et Victor et Hélène Basch à Rennes. Il convient d'y ajouter le déroulement des études de maîtrise d'œuvre des restructurations/extensions des lycées Bertrand d'Argentré à Vitré, Benjamin Franklin à Auray et Chateaubriand à Combourg en partenariat avec le Conseil départemental d'Ille et Vilaine.

#### → Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale

Cet objectif englobe toutes les actions liées au maintien des sites et du service public mais aussi celles permettant d'élaborer et mener la stratégie patrimoniale.

Le patrimoine bâti date en moyenne des années 60 et même si des efforts ont été portés par la Région pour l'améliorer, un dixième du budget 2019 est toutefois consacré au maintien du patrimoine (hors opérations d'ampleur figurant dans les objectifs précédents). Les interventions porteront notamment sur la réfection de façades (Kerraoul à Paimpol, Jean Macé à Rennes et Jean Macé à Lanester), de toitures (Coëtlogon à Rennes, LPM d'Etel ou LEGTA de Pontivy), de peintures des locaux...

Les crédits inscrits au budget offrent également la possibilité de maintenir la continuité du service public en ayant recours à la location ou l'achat de bâtiments modulaires, au service d'agents de sécurité en cas de défaillance des systèmes d'incendie avec la possibilité de prendre les premières mesures conservatoires lors de sinistres.

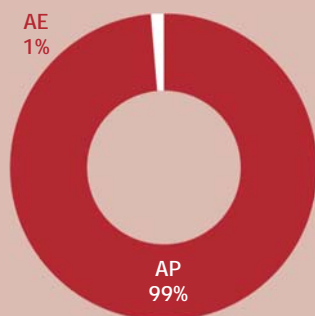
---

## Les actions du programme

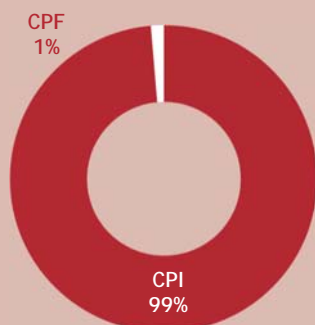
- Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées
    - ✓ Construire de nouveaux lycées
    - ✓ Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur (Axe 1)
  - Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance
    - ✓ Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité (Axe 2)
    - ✓ Améliorer la performance énergétique du patrimoine (Axe 3)
    - ✓ Adapter les locaux aux exigences sanitaires (Axe 7)
  - Adapter les locaux à l'évolution des besoins
    - ✓ Adapter les locaux aux usages (Axe 4)
    - ✓ Adapter les capacités d'hébergement (Axe 5)
    - ✓ Adapter les locaux aux évolutions démographiques (Axe 6)
  - Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale
    - ✓ Assurer le maintien des sites (Axe 8)
    - ✓ Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière
-

## Programme 304

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

16 523 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

220 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

16 523 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

220 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme traduit la volonté de la Région d'accompagner les établissements privés dans leurs projets de construction, de modernisation, de mise aux normes des locaux, d'adaptation du cadre bâti. La Région poursuit dans les établissements privés les mêmes objectifs d'amélioration des locaux scolaires et de qualité environnementale du patrimoine bâti que pour les lycées publics. D'une manière générale, il s'agit de répondre aux demandes exprimées par les lycées relevant des réseaux du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) pour les établissements sous contrat avec l'Education Nationale, du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP) et de la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) pour les établissements agricoles.

### \\ 2019 en actions

→ La mise en œuvre des protocoles de partenariat

Le niveau de financement de la Région est déterminé en fonction des protocoles de partenariat signés courant 2017 pour la période 2017-2021 avec le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP). Seule la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) n'a pas encore conventionné avec la Région.

Le protocole signé par le réseau des établissements privés sous contrat avec l'Education nationale (CAEC) précise que les établissements de ce réseau disposent d'une enveloppe de 62.5 M€ sur la période 2017-2021 dont 11.5 M€ en 2019. Pour les établissements agricoles du réseau CNEAP, le protocole prévoit une enveloppe de 14.94 M€ sur la même période dont 3.48 M€ pour 2019. Le solde de l'autorisation de programme, 1.5 M€ permet d'assurer le financement des demandes de travaux présentées par les maisons familiales rurales et le lycée Diwan.

En ce qui concerne les établissements privés Education Nationale, l'enveloppe globale prévue au protocole de partenariat fait l'objet d'une ventilation entre chaque direction diocésaine validée par le Comité Académique de l'Enseignement Catholique. La répartition prévisionnelle de l'enveloppe d'autorisation de programme 2019 s'établit à 2.1 M€ pour les Côtes d'Armor, 2.9 M€ pour le Finistère, 3.6 M€ pour le Morbihan et 2.9 M€ pour l'Ille et Vilaine.

Au titre de cette instruction, des dossiers de partenariat prévoient d'attribuer aux réseaux une subvention de fonctionnement forfaitaire, 150 k€ pour le CAEC, 50 k€ pour le CNEAP. Pour la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, la subvention de fonctionnement pour sa participation à l'instruction des demandes est déterminée en fonction du montant des dossiers subventionnés.

→ L'instruction des demandes de subventions au regard des actions prioritaires définies dans l'éco référentiel

Les demandes de travaux transmises par le chef d'établissement font l'objet d'une validation préalable par les autorités de son réseau. Celui-ci vérifie l'éligibilité de la demande au regard du cadre d'intervention de la Région, ainsi que le respect de l'enveloppe qu'il entend allouer à l'établissement. Pour les lycées privés Education Nationale, l'intervention de la Région est aussi contrainte par les plafonds imposés par la loi Falloux notamment pour les lycées d'enseignement général.

### Sécurité et santé des usagers :

La Région participe, aux côtés des établissements, au financement de travaux de mises aux normes, tels que la réfection des réseaux électriques, le remplacement de dispositifs

de sécurité contre les risques d'incendie dans les internats, les services de restauration ou les ateliers et les espaces scientifiques.

#### Accessibilité aux personnes à mobilité réduite des locaux neufs et des locaux existants :

La Région subventionne les divers aménagements indispensables pour améliorer les conditions d'accès des publics en situation de handicap dans les établissements scolaires.

#### Modernisation des locaux :

La Région apporte son concours à la rénovation et à l'aménagement des locaux scolaires : salles de cours, ateliers professionnels, internats, service de restauration, centre de documentation et d'information, espaces sportifs. L'intérêt consiste à offrir aux élèves de meilleures conditions de formation et de vie, tant du point de vue du confort des espaces que de leur adaptation aux besoins pédagogiques liés à leur formation. Ainsi, la Région accompagne les travaux d'aménagement des locaux liés aux évolutions des référentiels de formation.

#### Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et la maîtrise des consommations d'eau :

Les établissements qui s'engagent dans cette voie ou qui souhaitent réduire leur consommation d'eau ou bien améliorer la qualité de l'eau peuvent bénéficier du concours financier de la Région. Globalement, cette action se traduit par le financement d'opérations de réfection des installations de chauffage, d'isolation thermique, de rénovation des menuiseries, de rénovation des réseaux de distribution et de récupération des eaux, d'installation de dispositifs d'économie d'eau. Indirectement, cette action participe aussi à la maîtrise des charges de viabilisation des établissements.

#### Participer à la conservation du bâti :

Enfin, la Région participe au maintien en bon état de conservation du patrimoine des établissements en apportant son concours financier aux opérations de réfection des charpentes et toitures, de ravalement et de bardage.

Parmi les principaux projets présentés pour l'année 2019 figurent : l'extension du pôle professionnel du lycée professionnel Abbé Pierre (35) pour 1.7 M€ de travaux, la seconde phase de construction d'un bâtiment pour les formations d'enseignement supérieur au lycée Saint- Joseph (56) pour 1.4 M€, la restructuration d'un bâtiment au lycée Sainte-Geneviève (35) pour 1.4 M€, la construction d'une cuisine centrale pour les lycées Saint- Louis et Notre- Dame de la Paix (56) pour 1.3 M€, la salle des sports et les espaces sportifs du lycée La Mennais (56) pour 1M€, la création de salles de classe à l'ESPA la Ville Davy (22) pour 1 M€, la dernière phase de construction et de restructuration au lycée Jean XXIII (22) pour 0.8 M€, l'extension d'un bâtiment pour créer des ateliers et des salles de classes au lycée Saint- Ilan (22) pour 0.7 M€.

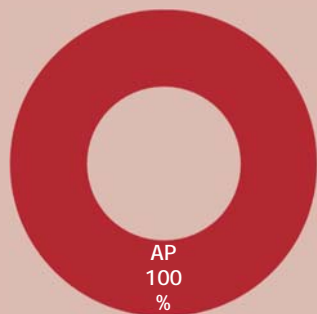
---

## Les actions du programme

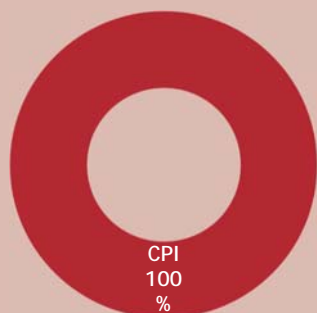
- Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers
    - ✓ Participer à la mise en conformité des locaux
    - ✓ Améliorer l'accessibilité des usagers
  - Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
    - ✓ Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
    - ✓ Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
    - ✓ Participer à la conservation du bâti
-

## Programme 306

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2019 une autorisation de  
programme de

7 980 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2019 une autorisation  
d'engagement de

→ Inscrire un crédit de  
paiement d'investissement à  
hauteur de

7 980 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Améliorer les équipements dans les lycées publics

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme concerne tous les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées Éducation Nationale, lycées agricoles, lycées maritimes. Ses actions contribuent à améliorer les conditions d'exploitation des établissements ainsi que la qualité de vie et de formation des lycéens. L'intervention de la Région porte sur l'accueil, la restauration et l'hébergement, mais vise également à mettre à disposition des élèves et de leurs enseignants les matériels conformes et adaptés aux référentiels de leurs formations.

### \\ 2019 en actions

#### → Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

La Région finance les équipements nécessaires au fonctionnement quotidien d'un établissement : mobiliers, véhicules, petits matériels de restauration, équipements d'entretien et de maintenance. Elle assure intégralement le financement de ces matériels afin de participer au choix des matériels utilisés par ses agents contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de travail. Globalement, cette action mobilise environ 1.6 M€ de l'autorisation de programme ouverte.

Concernant l'entretien des locaux, la méthode de lavage par pré-imprégnation fait l'objet d'une généralisation progressive à l'ensemble des équipes en lycées. Cette solution réduit les sollicitations du corps et l'exposition aux produits d'entretien. Pour accompagner sa mise en place, la Région achète directement les matériels d'entretien tels que les chariots de ménage, les aspirateurs et les auto laveuses. Engagé en 2018, le déploiement se poursuit en 2019 et s'achèvera en 2020. A terme, plus de 1 500 agents polyvalents bénéficieront de ces nouveaux équipements. Pour 2019, les achats d'équipements pour l'entretien des locaux représenteront environ 800 k€.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration, la Région finance les mobiliers et matériels nécessaires à l'exploitation des bâtiments. L'intervention est déterminée en fonction des besoins exprimés par l'établissement en tenant compte des équipements en bon état pouvant être réemployés. Parmi les principales opérations pour 2019 figurent la livraison de services de restauration dans les lycées Henri Avril (22), Ernest Renan (22), René Cassin (35), Bréquigny (35), Charles de Gaulle (56) ; d'espaces d'enseignement des sciences dans les lycées Fulgence Bienvenüe (22), Brizeux (29), Jean Macé (35), Victor et Hélène Basch (35) ; d'ateliers aux lycées Kerraoul (22), Jean Monnet (22), Pont de Buis (29) et Alphonse Pellé (35).

#### → Poursuivre l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation

La Région a régulièrement investi dans les équipements pédagogiques utilisés par les enseignants et les élèves pour leur formation avec le souci constant que ces équipements soient en phase avec ceux utilisés dans les milieux professionnels et avec l'évolution des programmes et des pratiques pédagogiques. Si le niveau d'équipement est bon, il convient de maintenir cet effort d'investissement et de poursuivre la modernisation des équipements pédagogiques afin notamment d'intégrer les évolutions technologiques en cours ou à venir.

Les proviseurs sont invités après concertation avec leur équipe pédagogique à élaborer et transmettre leur projet annuel et leurs priorités d'équipement. Les matériels à financer doivent correspondre aux référentiels de formation et aux préconisations académiques. Les corps d'inspection associés lors de l'instruction émettent un avis sur

le volet pédagogique. Cela permet de s'assurer de la conformité entre demandes et besoins et d'équiper de manière identique des établissements dispensant une même formation.

Les établissements participent au financement à l'exception des équipements les plus onéreux, tels que les machines-outils, dont le coût d'acquisition dépasse leur capacité normale de financement. Dans ce cas, le financement est assuré intégralement par la Région la plupart du temps dans le cadre de marchés publics.

La Région a la responsabilité d'élaborer la carte des formations professionnelles initiales, dans les lycées relevant de l'Éducation Nationale, les lycées agricoles et les lycées maritimes. Dans ce cadre, la Région assure le financement des équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées relevant du périmètre de ce programme. Les équipements sont financièrement pris en charge en totalité par la Région. Aucun cofinancement n'est exigé de la part des établissements sous réserve qu'ils aient bien exprimé leurs besoins dès le dépôt de leur dossier de demande d'ouverture d'une formation.

---

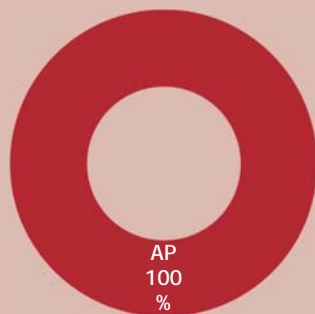
## Les actions du programme

- Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées
    - ✓ Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, les mobiliers et les véhicules
    - ✓ Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration
  - Adapter les équipements pédagogiques
    - ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
    - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations
-

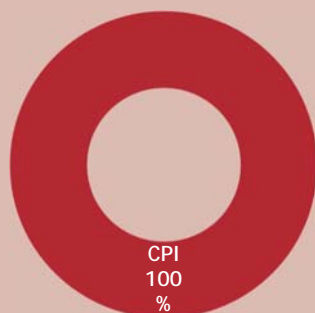


## Programme 307

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

4 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme permet de participer au financement des équipements aux côtés des établissements privés. Les bénéficiaires sont les lycées sous contrat avec l'Éducation Nationale, les établissements agricoles relevant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR). Les actions soutenues par ce programme contribuent à améliorer les conditions d'accueil des élèves et à mettre à disposition des enseignants des équipements adaptés aux besoins pédagogiques des formations dispensées.

### \\ 2019 en actions

→ Mettre en œuvre les protocoles de partenariat

Pour chaque réseau, à l'exception de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales, le niveau de financement de la Région est déterminé en fonction des protocoles de partenariat signés pour la période 2017-2021. Pour les établissements relevant du réseau du CAEC, le protocole fixe le niveau de soutien dont ils pourront bénéficier à 15.5 M€, soit 3.1 M€ par an. Pour les établissements agricoles relevant du CNEAP, le protocole prévoit une enveloppe globale de 2.6 M€, soit 650 k€ par an. Le solde de l'autorisation de programme permet de financer les demandes d'équipements présentées par les Maisons familiales rurales et le lycée Diwan.

Les demandes d'équipements sont soumises par chaque établissement à la Région après avoir reçu l'aval du réseau dont il dépend : Directions diocésaines et Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour les lycées sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale, Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR) et Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) pour les lycées agricoles. Les demandes acceptées sont ensuite cofinancées pour moitié par les établissements.

En ce qui concerne les établissements privés Education Nationale, l'enveloppe globale prévue au protocole de partenariat fait l'objet d'une ventilation entre chaque direction diocésaine validée par le Comité Académique de l'Enseignement Catholique. La répartition prévisionnelle de l'enveloppe d'autorisation de programme 2019 s'établit à 438 k€ pour les Côtes d'Armor, 823 k€ pour le Finistère, 910 k€ pour le Morbihan, 609 k€ pour l'Ille et Vilaine et 320 k€ pour la mise à disposition d'équipements informatiques.

→ Participer au financement des équipements pour l'exploitation des lycées

L'intervention de la Région porte sur la modernisation des espaces et l'amélioration des conditions d'accueil et de travail des élèves et des personnels. La Région participe au financement de mobiliers pour les locaux d'enseignement et de vie des élèves, de matériels destinés au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement. De plus, dans le prolongement des opérations de travaux, la Région accompagne financièrement les établissements afin que les espaces rénovés et les nouveaux locaux disposent des mobiliers et matériels nécessaires à leur exploitation. Cette action représente environ un quart de l'autorisation de programme ouverte. Pour 2019, les demandes présentées par les établissements pour l'exploitation représentent 2.1 M€, dont 1.1 M€ pour les mobiliers des salles de classe et des ateliers, 0.6 M€ pour les mobiliers et équipements de l'internet et du restaurant, 0.4 M€ pour les matériels des services de restauration. Ces équipements peuvent être financés à hauteur de 50% par la Région.



### → Participer au financement des équipements pédagogiques

La Région finance, à parts égales avec les établissements, des équipements pédagogiques sur la base des référentiels des formations. Les équipements pédagogiques totalisent les trois quarts de l'autorisation de programme ouverte. Parmi ces équipements, les matériels informatiques représentent la grande majorité des financements accordés.

Dans le cadre de sa compétence concernant l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales des lycées, la Région finance les équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées privés. Les équipements sont alors intégralement pris en charge par la Région, aucun cofinancement n'étant demandé de la part des établissements.

Pour 2019, les demandes en équipements informatiques totalisent 2.9 M€ et celles concernant les équipements pédagogiques 2 M€ dont 0.7M€ pour les filières d'enseignement général.

### → Mettre à disposition des équipements informatiques pour les lycées d'enseignement général relevant du Comité Académique de l'Enseignement Catholique

En complément des subventions accordées pour l'acquisition de matériel informatique, la Région met à disposition des établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale, des ordinateurs et des classes mobiles de portables qu'elle achète sur ses marchés publics. Cette action concerne exclusivement les établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale et vise en priorité les lycées dispensant des enseignements dans les filières d'enseignement général. Environ 600 postes informatiques sont déployés pour équiper ces établissements. Les ordinateurs, identiques à ceux mis en service dans les lycées publics, sont acquis par la Région dans le cadre de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage. Environ 600 ordinateurs seront livrés dans ces établissements en 2019.

---

## Les actions du programme

### → Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

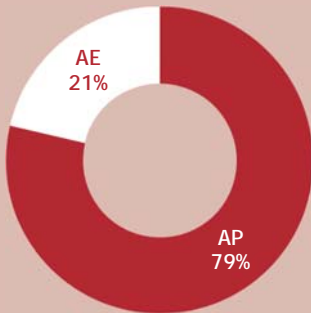
- ✓ Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires
- ✓ Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière

### → Adapter les équipements pédagogiques

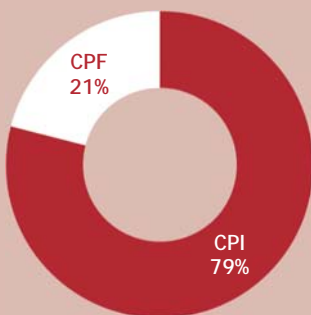
- ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
  - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique
  - ✓ Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général
-

## Programme 308

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

**5 890 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

**1 600 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**6 025 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**1 600 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer le numérique éducatif

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les actions qui concourent à renforcer l'usage du numérique dans les établissements scolaires : ressources et logiciels utiles aux actions de formation, équipements informatiques y compris la prise en charge directe de leur maintenance pour les lycées publics, raccordement à internet avec un débit confortable pour l'ensemble des établissements publics.

### \\ 2019 en actions

→ Conforter la place de l'Espace Numérique de Travail « Tout@tice » dans l'usage de la ressource numérique

Depuis 2011, la Région apporte son concours financier à la création de l'Espace Numérique de Travail (ENT) « Tout@tice » dont le développement et l'accompagnement pédagogique des enseignants et des élèves sont assurés par l'académie. Cet environnement de travail se présente comme un portail web offrant aux parents, enseignants et élèves, des ressources et services personnalisés liés à leur profil. Une nouvelle convention a été signée avec l'académie pour la période 2018-2021 afin de maintenir et faire évoluer « Tout@tice » selon quatre axes : simplifier l'accès aux ressources pédagogiques numériques, renforcer l'offre de services numériques, développer un cloud personnel pour les élèves, faciliter et simplifier les démarches administratives pour les usagers et agents. La Région subventionne l'académie à hauteur de 270 k€ par an sur cette période.

→ Faire évoluer le parc informatique vers plus d'équipements nomades

L'effort de la Région afin de mettre à disposition des lycéens des équipements récents est conséquent. Les lycées sont bien équipés en postes informatiques, le niveau moyen d'équipement se situant aux alentours d'un ordinateur pour trois élèves. Compte tenu de l'impact environnemental de la fabrication et de l'utilisation des ordinateurs, la priorité est donnée à la mutualisation et à la prolongation de la durée d'utilisation des équipements. Néanmoins, sur la base d'une durée de vie minimale de 6 années, le renouvellement des matériels mobilise une part importante des crédits, de l'ordre de 2,5 M€ par an. Les équipements sont acquis directement par la Région dans le cadre de procédures de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage.

Si au regard des formations et de l'évolution des effectifs, ce niveau d'équipement apparaît suffisant, il convient de le mettre en perspective avec la réforme du baccalauréat. Celle-ci entraîne une refonte totale des filières et programmes et renforce le rôle et l'importance des outils et ressources numériques dans la pédagogie. La place du numérique y est prépondérante et l'outil informatique doit pouvoir être utilisé de manière ponctuelle au cours de chaque séance de cours. Le parc informatique doit donc s'adapter et évoluer vers plus de matériels nomades utilisant une connectivité sans fil dans les locaux.

→ Poursuivre la prise en charge de la maintenance informatique des lycées

Les Régions ont depuis 2013 la responsabilité de la maintenance informatique dans les lycées. En Bretagne, Région et Académie ont associé par une convention leurs moyens d'assistance et de maintenance jusqu'en 2021. La généralisation progressive à tous les lycées publics a été engagée en 2016 sur la base d'une quinzaine d'établissements par an. Le dispositif mis en place s'articule autour de trois niveaux d'intervention

technique : interventions de base en lycée (niveau 1) pour assurer la disponibilité du matériel, interventions sur les architectures réseaux (niveau 2), ingénierie et audits sur les composants systèmes, réseaux et télécoms (niveau 3).

Les crédits de ce programme intègrent les moyens d'investissement permettant l'achat des matériels de remplacement lors des interventions de maintenance, ainsi qu'une enveloppe en fonctionnement pour mener diverses études et audits.

Fin 2018, la Région assure la maintenance directement auprès de cinquante établissements et quinze nouveaux lycées seront pris en charge courant 2019.

#### → Développer une offre de connectivité sans fil dans les établissements

L'usage du numérique en cours suppose de disposer de réseaux informatiques fiables et performants. L'évolution du parc informatique vers plus de mobilité, pour répondre aux besoins de la pédagogie, nécessite d'adapter l'infrastructure réseau pour proposer une couverture Wifi adaptée aux espaces de cours. Le développement de cette offre de connectivité sans fil s'inscrit dans le prolongement de la modernisation des réseaux et de la centralisation des serveurs engagée en 2017 pour faciliter l'administration et la maintenance des réseaux. Pour mémoire, le coût de ce projet de centralisation, qui consiste à mutualiser les serveurs informatiques au sein de « Datacenter », représente 1.25 M€ sur trois exercices dont 200 k€ prévu en 2019.

#### → Poursuivre l'offre de raccordement haut débit garanti au bénéfice des établissements

En attendant l'accès à une connexion au très haut débit via la fibre optique d'ici à 2020, la Région s'est engagée comme « opérateur virtuel » et propose aux établissements qui le souhaitent une solution alternative. Celle-ci leur permet de disposer d'un débit d'environ 30 Mb, hormis pour les lycées dont les serveurs sont centralisés, pour lesquels le minimum garanti doit atteindre 100 Mo. Quatre-vingt-douze lycées publics ont souscrit à cette offre de raccordement dont le prix mensuel est adossé au prix de l'abonnement à la fibre à très haut débit (FTTH).

---

## Les actions du programme

- Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques
    - ✓ Identifier les nouveaux outils numériques
    - ✓ Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage
  - Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques
    - ✓ Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques
    - ✓ Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels
  - Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires
    - ✓ Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics
    - ✓ Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit
-

## Programme 309

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

████████████████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

31 244 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

████████████████████

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

31 064 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Assurer le fonctionnement des lycées publics

### \\ Raison d'être du programme

En charge des établissements scolaires, la Région alloue les moyens humains et financiers nécessaires à leur bon fonctionnement. En complément des crédits budgétaires versés pour couvrir les dépenses courantes inhérentes à la bonne marche de ces établissements, la Région a en charge les missions concernant l'accueil, la restauration et l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique. La Région fixe les objectifs et les moyens nécessaires aux établissements pour la mise en œuvre de ces missions.

### \\ 2019 en actions

→ Confirmation de la politique de globalisation des crédits et de l'accompagnement des établissements scolaires par le dialogue de gestion

Depuis 2017, l'Assemblée régionale a souhaité offrir aux établissements scolaires plus de souplesse et de fongibilité dans l'utilisation des crédits qui leur sont alloués. Dans cet objectif, une fusion des dotations de fonctionnement et de la dotation dédiée aux petits entretiens, aux contrôles périodiques obligatoires et aux travaux d'urgence a été opérée. Il s'agit désormais d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) allouée aux lycées pour la couverture de l'ensemble de leurs besoins, le Conseil d'administration de chacun ayant la responsabilité de son affectation dans les différents chapitres du budget, dans le respect de l'autonomie de l'établissement.

Aujourd'hui, la Région fait de la refondation de la relation Région/EPLE une priorité. L'autonomie des établissements dans un cadre contractuel concerté et la visibilité de l'action régionale en faveur des lycées s'inscrivent comme des orientations majeures dans les nouvelles relations à établir avec les lycées. Ces travaux reposent sur une méthode mettant en avant co-construction, simplification, dialogue de gestion, autonomie. Une convention globale sera ainsi mise en œuvre en 2019.

Ce processus de globalisation des moyens mis à disposition des lycées et la permanence des méthodes sont ainsi confirmés dans le cadre du budget primitif 2019.

Par ailleurs, l'autonomie accrue offerte aux établissements scolaires pour gérer leur dotation globale de fonctionnement s'accompagne d'un dialogue de gestion avec la Région, afin d'approcher au plus près les besoins réels des établissements pour mieux prendre en compte les situations de certains types d'établissements.

Parallèlement, la Région favorise le développement de l'enseignement du breton et du gallo, en versant des crédits spécifiques aux lycées concernés. Par ailleurs, la Région attribue aux lycées agricoles, comme l'exige la loi, une enveloppe couvrant les coûts induits par les transports liés aux activités pédagogiques nécessitant de fréquents déplacements.

Enfin, dans le cas où des établissements doivent faire face à des dépenses non prévues, liées notamment à des décisions prises par la Région dans le cadre des travaux réalisés dans les services de restauration ou dans les internats, ou encore lorsque les conditions climatiques induisent une augmentation des consommations de fluides, la Région peut leur verser des crédits complémentaires. Toutefois, les demandes sont préalablement examinées au regard de leur situation financière.

Des financements complémentaires sont également prévus. Il s'agit, d'une part, des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs permettant aux lycées d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement lorsque ceux dont ils disposent sont insuffisants pour dispenser l'enseignement de l'éducation physique et sportive et, d'autre part, des dotations pédagogiques aux exploitations agricoles destinées à compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves, en lien avec la souscription d'un Contrat d'Autonomie et de Progrès.

### → Charte qualité restauration : l'ambition du « bien manger » se traduit dans les lycées publics bretons

En 2018, la Région s'est engagée dans la rédaction du référentiel de niveau de qualité de service en restauration. Une charte qualité restauration a ainsi été co-élaborée avec les lycées dans le cadre d'une concertation ouverte aux membres des équipes de direction et aux agents techniques régionaux intervenant en restauration. Les groupes de travail ont réuni 70 participants. La charte est donc le fruit de leur travail et a pour objectifs :

- de formaliser la politique de la Région en matière de qualité de la restauration dans les lycées ;
- d'harmoniser la qualité des repas et du service dans les lycées publics ;
- de fixer des objectifs régionaux aux établissements en matière d'approvisionnements (achats de proximité, achats de produits labellisés, bio, achats en circuit court...), en lien avec la démarche Breizh Alim' ;
- d'impulser une gestion plus durable des services de restauration.

A partir de 2019, pour répondre aux 29 engagements de la charte, les établissements devront planifier un plan d'action chaque année et proposer cette feuille de route au vote de leur conseil d'administration. Introduction d'une plus grande quantité de produits bruts et de saison, lutte contre le gaspillage alimentaire, amélioration de l'accueil des convives, achat de denrées alimentaires de qualité et de proximité en lien avec la démarche Breizh Alim' et la loi EGALIM... autant d'objectifs qui nécessiteront un accompagnement "métier" auprès des équipes de direction et des agents. Cet appui technique débutera en 2019 avec les premiers lycées qui souhaiteront s'engager dans le dispositif d'accompagnement. En parallèle, la Région finalise en 2019 le déploiement d'une solution informatique de gestion de la restauration afin d'optimiser le pilotage des services.

### → Des projets structurants pour améliorer la qualité des missions et les conditions de travail des agents

En matière d'hygiène et de propreté des locaux, la Région finalise en 2019 le déploiement de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation (fin 2018, 64 lycées sont équipés). Tous les lycées seront alors dotés de chariots ergonomiques et d'équipements mécaniques performants. Ce déploiement s'accompagne d'une harmonisation des pratiques en matière d'organisation du travail.

La mise en place de la gestion différenciée des espaces verts dans les établissements sera également finalisée en 2019. Comme toute évolution des pratiques, le travail initial devra faire l'objet d'un suivi. En matière de gestion des espaces verts dans les lycées, des pistes de mutualisation et d'optimisation devront être étudiées. Un état des lieux sera ainsi réalisé en 2019 avant le lancement d'une concertation en interne.

La mutualisation des lingeeries se poursuivra en 2019 dans un double objectif de professionnalisation de la mission et d'amélioration des conditions de travail. La mission lingeerie devra également s'adapter aux exigences de la nouvelle méthode de nettoyage par pré-imprégnation.

L'amélioration de l'exercice des missions régionales dans les lycées nécessite également une adaptation continue des moyens en personnel alloués aux établissements. Suspendu en 2018, le rééquilibrage des moyens reprendra en 2019 avec la prise en compte de données de surface à jour, issues d'un relevé exhaustif conduit actuellement par la Région.

---

## Les actions du programme

- Mettre en place une démarche globale de progrès
    - ✓ Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission
    - ✓ Piloter les métiers et les compétences
    - ✓ Établir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE
  - Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement
    - ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
    - ✓ Assurer le patrimoine scolaire
    - ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles
  - Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
    - ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
-



## Programme 310

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2019 une autorisation de  
programme de

37 725 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2019 une autorisation  
d'engagement de

37 725 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement d'investissement à  
hauteur de

37 725 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

37 725 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Participer au fonctionnement des établissements privés

### \\ Raison d'être du programme

Afin de garantir leur fonctionnement courant d'une part, et de couvrir les rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat, d'autre part, la Région verse des dotations aux établissements privés du réseau du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC), sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale.

Par ailleurs, ces lycées bénéficient, dans les mêmes conditions que les lycées publics, du dispositif en faveur de l'enseignement et du développement du sport scolaire.

Conformément au protocole de partenariat 2017-2021, signé entre le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et la Région en juillet 2017, les établissements privés bénéficient d'une augmentation de leurs moyens de fonctionnement.

S'agissant des établissements du réseau CNEAP-Bretagne qui disposent d'une exploitation agricole ou horticole, ils bénéficient quant à eux d'une dotation spécifique pour l'usage pédagogique de ces exploitations.

### \\ 2019 en actions

→ Une participation soutenue pour un meilleur fonctionnement des établissements privés

Dès 2017, le CAEC a souhaité que le montant du forfait d'externat « part personnels » soit calculé par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des lycées publics bretons, conformément à la législation en vigueur.

Ainsi, afin de remédier aux déséquilibres financiers auxquels sont confrontés les établissements privés, il a été décidé en concertation avec le CAEC, de prioriser l'effort de financement de la Région sur les moyens de fonctionnement, dans le respect des dispositions de la loi Falloux. Cette orientation est maintenue pour 2019 pour atteindre les objectifs fixés dans le protocole de partenariat.

En application de la législation en vigueur, la Région attribue deux enveloppes financières distinctes aux établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale.

L'une concerne le forfait d'externat part « matériel » dont le calcul est identique à celui appliqué aux dotations versées aux lycées publics dans le respect du principe de parité.

En complément à cette dotation globale, la Région alloue aux établissements dispensant l'enseignement du breton et du gallo, des crédits spécifiques afin de développer des actions en leur faveur.

L'autre contribue à la prise en charge des rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat. Il s'agit du forfait d'externat part « personnels ».



### → Des financements complémentaires

Par ailleurs, la Région attribue les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs afin de mettre à disposition des lycées des crédits leur permettant d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement lorsque ceux dont ils disposent sont insuffisants pour dispenser l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Enfin, dans le cadre de la Nouvelle alliance agricole, la Région propose aux lycées agricoles privés de souscrire un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP) en s'engageant à satisfaire aux orientations régionales dans la gestion de leur exploitation, notamment tendre vers l'autonomie alimentaire, l'autonomie par rapport aux intrants, l'autonomie énergétique, l'autonomie économique et développer les usages pédagogiques. En contrepartie, la Région s'engage à leur verser une dotation permettant de compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves.

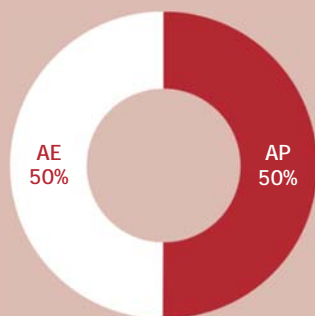
---

## Les actions du programme

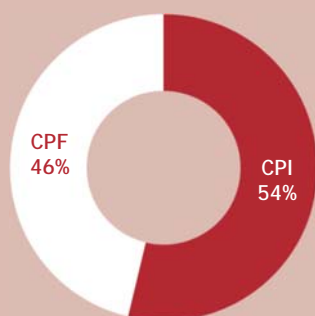
- Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement
    - ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
    - ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles
  - Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
    - ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
-

## Programme 311

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

**12 940 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

**12 900 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**12 640 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**10 895 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

### \\ Raison d'être du programme

L'enseignement supérieur et la recherche figurent parmi les principaux leviers qui permettent d'accompagner le développement de la Bretagne et de ses territoires. Investir dans la connaissance et dans la formation de la jeunesse contribue pleinement à répondre au défi de l'emploi et du développement économique.

Forte de 125 000 étudiants dans les universités et écoles et de plus de 4 000 chercheurs dans les laboratoires de recherche, la Bretagne est une région qui a historiquement assis son développement sur l'économie de la connaissance. Au travers de sa politique volontariste de soutien et de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région vise à renforcer l'excellence et l'internationalisation de la recherche, en particulier au travers de ses champs de reconnaissance tels que les sciences et technologies de la mer, le numérique, l'environnement. Elle vise également à permettre aux jeunes breton-ne-s et d'ailleurs de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions par la possibilité d'accéder à des formations variées, sur tout le territoire.

Enfin, la mobilisation de la communauté scientifique pour le développement de nouvelles connaissances et pour la diffusion des savoirs à l'ensemble des publics doit également contribuer à la mise en œuvre des transitions écologique, climatique, économique et sociétale en Bretagne (objectifs de la Breizh COP). En effet, la science représente un levier majeur d'éclairage des évolutions que la société doit porter.

### \\ 2019 en actions

→ Poursuite et renforcement des actions visant à favoriser l'internationalisation de la recherche bretonne

Les équipes de recherche s'inscrivent dans une compétition mondiale permanente, et un système moderne de recherche ne peut se concevoir sans se placer d'emblée dans le contexte international.

La recherche bretonne bénéficie d'une reconnaissance largement avérée dans plusieurs domaines. Si, historiquement, elle présente une moins grande internationalisation que d'autres régions, que ce soit en part de chercheurs internationaux ou de collaborations et réseaux européens et internationaux, il convient de constater depuis plusieurs années une dynamique très positive. Ceci peut notamment s'affirmer dans la progression sur les subventions captées dans le cadre de Horizon 2020, le programme cadre européen pour la recherche et l'innovation (PCRI) pour la période 2014-2020. Par rapport au programme précédent (2007-2013), la progression des subventions obtenues atteint ainsi 46% (supérieure à l'augmentation du budget du PCRI entre les deux périodes (+37%)).

Les soutiens qui seront mis en œuvre en 2019 viseront à conforter et amplifier cette dynamique. La Région a ainsi, depuis quelques années, fortement positionné son action sur cet axe en lien avec ses partenaires de l'appareil de formation et recherche.

Ceci se traduira notamment dans la consolidation du financement de post-doctorants internationaux accueillis dans les laboratoires de recherche bretons (dispositif SAD), dans le financement de la plateforme de projets européens, dans le dispositif Boost'Europe, qui vise à accompagner les chercheurs dans leurs dépôts de projets européens et dont l'effet levier est avéré. La région mettra l'accent sur l'accompagnement des chercheurs candidats aux bourses européennes d'excellence, devenu un marqueur de la qualité d'un site ou d'une région. Des accords seront passés avec certains organismes nationaux pour la préparation des candidatures.

Ceci prendra aussi la forme d'actions spécifiques engagées dans le cadre du partenariat institutionnel avec l'Australie Méridionale, au travers d'une chaire de recherche sur l'industrie du futur et de thèses réalisées en cotutelle.

Cela transparaîtra également dans le financement d'équipements scientifiques structurants au travers du Contrat de Plan Etat-Région, dont certains ont vocation à intégrer les feuilles de route nationale et européenne des infrastructures de recherche, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité de l'appareil breton dans l'espace européen de la recherche.

#### → Confortement d'une Université numérique du XXIème siècle

Le campus numérique de Bretagne, au travers de son infrastructure de communication collaborative comprenant des espaces de travail collaboratif, des salles de séminaires, des salles de télé-enseignement et des télé-amphithéâtres, facilite l'enseignement à distance et la recherche en réseau. En 2019, dans le cadre du conventionnement de cette opération aux côtés de l'Etat, la Région Bretagne, avec les autres collectivités bretonnes, poursuivra son engagement par le financement du volet numérique (entretien et renouvellement des équipements, services numériques innovants). Le campus numérique représente un capital unique et différenciant pour le territoire, venant renforcer les enjeux d'internationalisation précités.

2019 sera également une année décisive pour le lancement d'EskeemData, projet d'infrastructure destiné en premier lieu aux acteurs académiques, et visant à mutualiser l'hébergement et le calcul des données. Un lien est également fait avec le projet de réseau ultra haut débit, conforté et consolidé dans le cadre du programme 103.

Le développement et l'opérationnalité de ces infrastructures préfigurent l'Université de demain et son attractivité, qui prépare par ailleurs sa mue pédagogique digitale au bénéfice de la réussite des jeunes. La Région accompagne durablement ce mouvement, qui va de pair avec un besoin croissant de compétences en cybersécurité, big data, intelligence artificielle, permettant le renforcement de l'expertise des acteurs sur le sujet. Un institut cyber va être créé dans le cadre du PEC et en lien avec INRIA et le ministère des armées. Des projets de thèse et de post-doctorat seront fléchés sur ces domaines, et une attention particulière sera portée sur le renforcement de l'offre de formation sur ces thématiques, que ce soit par exemple au travers du projet de formation personnalisable Ide@I porté par les établissements rennais, ou au sein du Campus des Métiers et des Qualifications sur les technologies et usages du numérique de Lannion.

#### → Pour une structuration territoriale renforcée

Dans une problématique d'égalité des chances et des territoires, la Région sera particulièrement attentive à la réussite des initiatives locales et aux nouvelles organisations autour des campus de proximité qui permettent la création d'écosystèmes locaux performants. Cette action sera articulée avec les nouvelles structurations en cours des acteurs universitaires, concernant Brest/Lorient-Vannes d'une part et la plaque rennaise d'autre part, dont il convient d'accompagner les transformations pour favoriser le rayonnement de ces sites.

Dans ce cadre, l'action de la Région se focalisera sur les mutualisations en termes de formation, recherche et gouvernance, pour tenir compte des complémentarités nécessaires entre échelons régional et infrarégional. La création du campus des industries navales participe de cet exercice.

---

## Les actions du programme

### → Une région visible et attractive, cultivant l'excellence

- ✓ Une recherche bretonne active dans un concert mondial
- ✓ Rayonner et attirer

### → Une région mobilisée

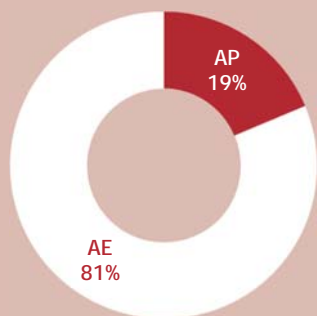
- ✓ Créer les conditions de la réussite
- ✓ Cultiver une envie
- ✓ Une recherche ancrée dans le territoire régional
- ✓ Communiquer et informer

### → Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche

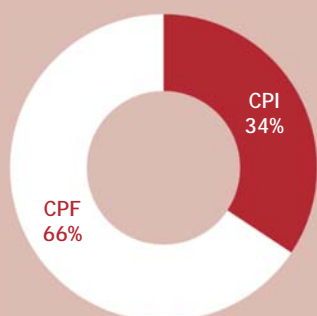
- ✓ Permettre le déploiement du c@mpus numérique
  - ✓ Favoriser les applications et pratiques numériques
-

## Programme 312

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

**10 000 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

**43 500 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**22 900 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**43 800 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme finance en investissement et en fonctionnement les 38 CFA bretons, pour dispenser les formations conventionnées avec la Région, suivies par 20 000 apprentis. Il finance également la communication autour de l'apprentissage et l'accompagnement qualitatif de publics spécifiques d'apprentis.

La réforme de l'apprentissage, traduite par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, retire tout ou partie de la compétence régionale à compter du 1er janvier 2020. A ce titre, 2019 constitue une année de transition.

### \\ 2019 en actions

→ Mettre en œuvre la carte des formations professionnelles par apprentissage

La loi supprime l'obligation de conventionner avec la Région pour ouvrir une formation par apprentissage, ce qui rend les conventions quinquennales caduques à compter du 1er janvier 2020. Les conventions actuelles sont valides jusqu'au 31 août 2019 et il sera proposé aux CFA qui le souhaitent de les proroger jusqu'au 31 décembre 2019.

La Région a donc adopté en session de décembre 2018 sa dernière carte des formations par apprentissage pour la rentrée 2019. Celle-ci sera mise en œuvre pour la rentrée 2019, avec notamment l'ouverture de 102 nouvelles formations.

La progression des effectifs d'apprentis à la rentrée 2018 (+6,5 % en septembre 2018), pour la quatrième année consécutive, permet d'atteindre les 20 000 apprentis, objectif initialement programmé pour 2020.

Indicateur 1 : Evolution des effectifs d'apprentis par niveau de formation									
Niveau	31-déc-15			31-déc-16			31-déc-17		
	Année 2015/2016			Année 2016/2017			Année 2017/2018		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
V	8047	26%	74%	8222	26%	74%	8244	26%	74%
IV	4931	32%	68%	4920	31%	69%	5051	31%	69%
III	2274	33%	67%	2464	32%	68%	2760	30%	70%
II et I	2008	35%	65%	2189	36%	64%	2429	34%	66%
Total	17260	29%	71%	17795	29%	71%	18484	30%	70%

Estimation du nombre d'apprentis au 31/12/2018 : 20 000

→ Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis

La Région intervient en dernier financeur sur l'apprentissage. La capacité des CFA à collecter de la taxe d'apprentissage est assez inégale, notamment en fonction de la typologie des entreprises qui accueillent leurs apprentis. Au total, plus de 46 M€ de taxe ont été collectés par les CFA bretons en 2017.

Une fois les recettes de taxe d'apprentissage connues, la Région verse des dotations de fonctionnement aux CFA. Le niveau d'intervention est calibré, à l'issue d'un dialogue de gestion annuel, de manière à couvrir au mieux les charges des CFA et en fonction des priorités régionales. Les formations de niveaux 5, 4 et 3 sont ainsi privilégiées.

L'année 2019 sera la dernière année d'exercice de la compétence de la Région en tant que financeur des centres de formation d'apprentis. L'ambition pour cet exercice est de permettre aux

CFA de pouvoir affronter le changement de modèle économique en continuant à les financer à hauteur de leurs besoins de développement jusqu'au 31/12/2019.

#### → Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA et services connexes

L'objectif est également pour 2019 d'accompagner les CFA dans les projets d'équipements avant un basculement dans le nouveau système de financement par les opérateurs de compétence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

S'agissant des opérations de travaux (création de CFA, rénovations...), le nouveau système de financement prévoit une continuité du rôle de la Région dans ces opérations même si les contours de cette future intervention sont encore inconnus.

Les interventions de la Région consistent principalement à maintenir au meilleur niveau tant l'outil de formation que les fonctions d'accueil des jeunes, en intégrant les considérations de rénovation thermique et énergétique : mise en conformité des locaux, adaptation des équipements pédagogiques, maintien de l'offre de services collectifs d'hébergement et de restauration, soutien aux projets d'innovation pédagogique.

#### → Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

La Région Bretagne et l'Association de gestion des fonds pour l'insertion des publics handicapés (Agefiph Bretagne) mettent en œuvre des actions permettant le bon déroulement de la formation des apprentis reconnus travailleurs handicapés, déficients cognitifs légers. Ces jeunes nécessitent un accompagnement personnalisé, condition de leur réussite. Le marché d'accompagnement de 350 apprentis a été renouvelé en 2018 et permettra le suivi des jeunes entrés en formation en 2018 jusqu'au terme de leur contrat.

Par ailleurs, les CFA accueillent un nombre croissant de jeunes allophones, ne maîtrisant pas suffisamment le français. Cette situation nécessite une adaptation pédagogique pour une prise en charge efficace. Plusieurs CFA ont expérimenté de nouvelles modalités en 2018 qui se poursuivront en 2019 avec le soutien de la Région.

#### → Participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie

La Région développe sa communication en faisant évoluer ses outils web et papier destinés à informer les jeunes et leur famille. Ces nouveaux supports, réalisés en partenariat avec l'ONISEP, seront diffusés largement auprès des professionnels de l'orientation, dans les établissements d'enseignement mais aussi dans les salons de découverte des métiers.

La Région poursuivra, en vue de la rentrée 2019, des actions de promotion et d'information sur l'apprentissage et les métiers. Elle organise et coordonne un temps fort d'information en direction du grand public dénommé « semaine régionale de l'apprentissage ». L'édition 2019, programmée du 9 au 16 février, permettra aux familles et aux entreprises de découvrir le dispositif de l'apprentissage et les formations proposées.

Enfin, une action ambitieuse de sensibilisation à l'apprentissage des personnels enseignants en collèges et lycées est réalisée en partenariat avec l'Education nationale et les CFA. Testée en 2018 dans quatre bassins d'animation de la politique éducative, elle sera élargie en 2019.

---

## Les actions du programme

### → Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

- ✓ Mettre en œuvre la carte des formations par apprentissage
- ✓ Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis
- ✓ Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA

### → Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA

- ✓ Mettre en œuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage
  - ✓ Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage
  - ✓ Participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie
-



## Programme 313

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

██████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

23 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

██████████

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

26 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

### \\ Raison d'être du programme

La Région se donne pour objectif d'accompagner tout au long de leur parcours de formation les apprentis inscrits dans un CFA breton et de soutenir les employeurs qui les accueillent. Cette volonté se manifeste par le versement d'aides individuelles.

En 2019, la Région poursuivra cette mission dans le cadre du calendrier fixé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, réformant la formation par la voie de l'apprentissage :

- Les aides individuelles aux apprentis seront versées pour la rentrée 2019, limitées à quatre mois pour tenir compte de la date de fin de compétence au 1er janvier 2020.
- Les primes aux employeurs sur les contrats existants seront versées normalement mais tout contrat signé à compter du 1er janvier en 2019 relèvera du nouveau régime d'aides déterminé et versé par l'Etat.

### \\ 2019 en actions

#### → Ajustement du dispositif d'aide ARGOAT en faveur des apprentis

L'aide ARGOAT est versée aux apprentis inscrits dans un CFA breton pour les aider à prendre en charge leurs frais de transport, d'hébergement et de restauration. Il s'agit d'un forfait variant de 400 € à 800 € en fonction de l'âge et du niveau du diplôme préparé.

Du fait de la réforme de l'apprentissage, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 la Région ne pourra plus compter sur la recette de 51% de la taxe d'apprentissage qui permettait de financer l'aide ARGOAT auprès des 20 000 apprentis inscrits dans un CFA breton.

Aussi, au titre de l'année scolaire 2019-2020, la Région délivrera aux apprentis une aide ARGOAT proratisée pour 4 mois de formation (de septembre à décembre 2019).

Sur l'année scolaire 2017/2018, la dernière achevée, le budget de l'aide ARGOAT s'est réparti ainsi :

Forfait ARGOAT	Nombre d'apprentis	% d'apprentis	Montant versé*
400 €	4 875	27%	1 911 120 €
450 €	502	3%	224 550 €
550 €	4 274	23%	2 266 220 €
650 €	2 834	15%	1 807 780 €
800 €	5 830	32%	4 498 640 €
Total	18 315	100%	10 708 310 €

\*Un apprenti peut ne pas avoir perçu la totalité du forfait suite à un abandon de formation ou en raison de trop nombreuses absences au CFA.



→ **Poursuite de l'aide au premier équipement pour l'année de formation 2019/2020**

L'aide au premier équipement professionnel s'adresse aux jeunes titulaires d'un premier contrat d'apprentissage et préparant une formation de niveau IV ou V. Le montant de l'aide varie en fonction du secteur d'activité de la formation suivie.

Sur l'année scolaire 2017/2018, la dernière achevée, le budget de l'aide au 1<sup>er</sup> équipement professionnel s'est réparti ainsi :

Forfait de l'aide	Nombre d'apprentis	% d'apprentis	Montant versé
60 €	683	12%	40 980 €
75 €	632	11%	47 400 €
100 €	1 128	19%	112 800 €
150 €	2 907	50%	436 050 €
300 €	470	8%	141 000 €
Total	5 820	100%	778 230 €

→ **Assurer la phase de transition des primes aux employeurs d'apprentis**

Les contrats d'apprentissage signés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 bénéficient d'une nouvelle aide financière se substituant aux aides existantes et versée par l'Etat.

La Région continue, conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018, de faire bénéficier aux entreprises ayant conclu un contrat avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, des aides alors en vigueur, et ce jusqu'au terme du contrat d'apprentissage. L'aide au recrutement d'apprentis sera versée pour la dernière année en 2019.

Au titre des contrats d'apprentissage pour accompagner un jeune au titre de l'année de formation 2017-2018, le budget des primes en faveur des employeurs d'apprentis, s'est réparti ainsi :

Intitulé et montant unitaire de la prime	Nombre de contrats d'apprentissage	Montant versé
Aide au recrutement : 1 000 €	4 670	4 670 000 €
Prime à l'apprentissage : 1 000 €	10 702	10 702 000 €
Aide à la mixité dans les métiers : 500 €	779	389 500 €
Aide à l'insertion professionnelle : 500 €	81	40 500 €
Total		15 802 000 €

Un même contrat d'apprentissage peut bénéficier de l'ensemble des primes.

---

## Les actions du programme

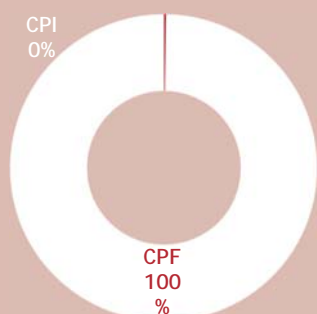
- **Faciliter l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage**
    - ✓ Participer à l'acquisition du premier équipement des apprentis
    - ✓ Participer aux frais de transport, hébergement et restauration des apprentis
  - **Inciter les entreprises à accueillir des apprentis**
    - ✓ Encourager les entreprises à accueillir des apprentis
    - ✓ Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis
-

## Programme 314

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

53 950 000€

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

53 950 000€

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

131 000€

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

53 950 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Assurer les formations sanitaires et sociales

### \\ Raison d'être du programme

La compétence relative aux formations sanitaires et sociales recouvre trois axes principaux : la définition de la carte des formations paramédicales et sociales en autorisant un nombre de places par formation et par territoire, le financement des écoles et instituts ainsi autorisés, le versement aux étudiants de bourses d'étude.

Pour exercer au mieux sa compétence, la Région organise une animation de la relation avec les branches professionnelles, les représentants des étudiants et les acteurs publics ou privés de ce secteur sanitaire social ou médico-social. Par l'intermédiaire de la Commission déléguée du CREFOP installée en juin 2018, cette animation se traduit par des groupes de travail. Les priorités pour 2019 sont : l'attractivité des métiers et des formations, notamment celle d'aide-soignant, le secteur de l'aide à domicile, les modalités et conditions d'organisation des stages pendant ces formations et enfin les conditions d'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

### \\ 2019 en actions

→ Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social

Les projets de budget 2019 des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales et du travail social ont fait l'objet, conformément aux textes réglementaires, d'entretiens contradictoires annuels en novembre et décembre 2018.

L'accompagnement financier par la Région sera fortement sollicité en 2019 par le biais des dotations:

- le périmètre de l'offre de formation augmente avec le renforcement des formations d'aide-soignant à Carhaix et Morlaix ainsi que la création d'une école d'auxiliaire de puériculture à Vannes
- les réformes statutaires ont un impact sur des budgets constitués essentiellement de masse salariale
- les recettes liées aux concours vont baisser en 2019 : pour les formations post-bac avec la mise en place de Parcoursup qui supprime un certain nombre de concours. Pour les formations infra-bac, la baisse d'attractivité diminue le nombre de candidats.

S'agissant des formations en travail social, la refonte des formations d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants fait évoluer ces formations de niveau III vers un niveau II avec leur reconnaissance en catégorie A pour les emplois de la fonction publique à compter de la rentrée de septembre 2018, sans compensation par l'Etat à ce stade. Les établissements de formation supportent ainsi des charges nouvelles liées à la réingénierie et à la certification. Par ailleurs, l'universitarisation de ces formations fait actuellement l'objet de conventionnements entre les écoles et les universités, sans analyse d'impact financier.

La Région exerce dorénavant la compétence d'agrément des écoles de formation en travail social. Cela va se traduire en 2019 par la remise à plat de l'offre de formation. Les établissements ont déposé les dossiers prévus qui sont à ce stade en cours d'instruction par la Région et les services de la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion sociale notamment sur le volet pédagogique. La carte des formations en travail social pourra alors être revue pour la rentrée de septembre 2019.

<b>Indicateur 1 : Nombre de places agréées au titre des formations paramédicales et de sages-femmes</b>			
	2017	2018	2019
Nombre de places autorisées à l'entrée en 1 <sup>er</sup> année	3541	3541	3563
Nombre total de places de formation (Compte tenu des cursus en 3 ou 4 ans)	6224	6 224	6246

→ **Le versement des bourses d'étude**

Le nombre de bourses d'étude attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région est en augmentation. Parallèlement, de plus en plus d'étudiants demandent un réexamen de leurs droits en raison d'évolutions de leur situation personnelle. Dans un objectif de sécurisation des parcours des étudiants, la Région a aligné en 2017 les montants des bourses sur ceux du CROUS. L'instruction de ces dossiers permet de constater une hausse de la précarité des étudiants. La refonte de la liste des métiers en tension en juillet 2017 et juillet 2018 a maintenu la formation d'infirmier et les formations de niveau IV et V du secteur social et paramédical au bénéfice de la Rémunération de fin de formation ainsi que le métier d'Assistant de service social.

<b>Indicateur 2 : nombre de bourses d'étude</b>			
	2016	2017	2018
Nombre de demandes	2338	2398	2448
Nombre de bourses accordées	2070	2183	2271

---

## Les actions du programme

- Structurer les fonctions de veille et de communication autour des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social
  - Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels paramédicaux et sages-femmes
    - ✓ Optimiser l'attribution des dotations de fonctionnement des formations paramédicales et de sages-femmes
    - ✓ Permettre la modernisation des instituts de formations aux carrières paramédicales
  - Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels de l'accompagnement social
  - Contribuer à la sécurisation des parcours de formation
-

## Programme 315

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

12 400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

12 400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

9 450 000 €

→ La diversité Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 450 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

### \\ Raison d'être du programme

La fluidité des parcours de formation et de qualification ainsi que leur sécurisation constituent l'une des priorités de l'action régionale.

Ainsi, la Région propose, en complément des programmes collectifs de formation, des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation, permettant de répondre à des projets en complémentarité avec les autres dispositifs régionaux.

Élément d'une stratégie régionale cohérente et globale de formation, ce programme est centré prioritairement sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante (QUALIF EMPLOI *individuel*, QUALIF VAE), auprès d'organismes répondant aux exigences du décret sur la qualité des formations. Dès à présent, la Région s'inscrit dans la dynamique du pacte régional d'investissement dans les compétences, et à ce titre, a prévu les crédits nécessaires à sa mise en œuvre dès le budget primitif (56 M€ en autorisation d'engagement et 30 M€ en crédits de paiement sur les programmes 315, 316 et 317).

La Région intervient également dans le cadre de l'accompagnement des salariés licenciés économiques notamment par le biais de QUALIF EMPLOI *individuel* permettant un financement complémentaire pour l'acquisition d'une qualification.

Pour favoriser la fluidité mais aussi la sécurisation des parcours, la Région propose une nouvelle aide à l'accompagnement des stagiaires réalisée par des organismes de formation.

Ce programme intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salariés.es ou chefs.fes de petites ou moyennes entreprises, permettant à la Région d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de ceux qui accèdent difficilement à la formation et dont l'accompagnement pour une transition professionnelle s'avère prioritaire.

### \\ 2019 en actions

→ **Adaptation des dispositifs individuels pour faciliter l'accès à la formation**

L'accès à la formation des demandeurs d'emploi ou des personnes licenciées économiques va être impacté par la mise en œuvre de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », du 5 septembre 2018, notamment avec les changements autour du Compte personnel de formation (CPF). Ce dernier est exprimé en euros et chaque personne peut l'utiliser pour financer une partie de son projet de formation. De plus, l'offre de formation accessible avec le Compte personnel de formation va être très largement étendue. Une complémentarité avec les aides individuelles de la Région sera recherchée.

Les dispositifs désormais intitulés QUALIF EMPLOI individuel (ex Chèque Formation et Chèque Reconversion) et QUALIF VAE (ex Chèque validation) vont s'adapter afin de prendre en considération un environnement en évolution.

La Région va poursuivre son action incitative, initiée en 2018, dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences, auprès des personnes peu ou pas qualifiées afin qu'elles engagent une formation qualifiante facilitant le retour à l'emploi. En 2018, cette mesure a concerné 10% des personnes bénéficiaires d'un Chèque Formation.

La diversité des modes d'accès à la certification est recherchée. Les modalités pédagogiques de formation ont été ouvertes en 2018 en permettant l'accès aux formations multimodales (formations sur support numériques ou à distance). 5% des bénéficiaires ont utilisé cette possibilité. Elle sera poursuivie en 2019. Le développement de la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention d'une certification est poursuivi.

→ **Création d'une aide pour favoriser le suivi de l'accès à la qualification**

La Région propose une aide individuelle pour favoriser l'accès à la qualification à l'attention des stagiaires ayant validé leur projet professionnel dans le cadre des dispositifs PREPA. Le contrat est tripartite, entre la personne, le professionnel.le de l'accompagnement et le.la référent.e de l'organisme de formation. En lien avec la structure d'accompagnement, l'organisme de formation met en place un accompagnement du.de la stagiaire, afin de maintenir une dynamique d'insertion professionnelle et de renforcer les compétences nécessaires, pour garantir des conditions optimum d'entrée effective dans une formation qualifiante.

Il est prévu d'attribuer un soutien financier à l'organisme de formation qui réalise cet accompagnement. Les modalités seront précisées lors d'une prochaine Commission permanente.

→ **Contribuer à la formation des actifs**

L'objectif est de favoriser la formation des actifs de divers secteurs économiques, agriculture, commerce ou artisanat dont la taille réduite des entreprises rend l'accès à la formation plus difficile. Cet axe est une des réponses à l'orientation du CPRDFOP qui a inscrit la montée en compétence dans les entreprises comme un atout de dynamisme et de performance économique.

Les actions de formation menées dans ce contexte, qui concernent environ 12 800 personnes, sont destinées aux actifs des TPE qu'ils soient chefs.fes d'entreprises ou salariés.es et aux personnes en recherche d'emploi. Une complémentarité est recherchée avec les actions mises en place dans les autres politiques de la Région.

D'autres structures spécifiques à dimension régionale, sont également impliquées dans la formation d'actifs. La Région Bretagne propose ainsi le financement des actions de promotion sociale telles que le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), le plan de formation mis en œuvre par le CNAM en Bretagne, l'appui à la formation des salariés.es via le FONGECIF.

Indicateurs de réalisation :

Nombre de bénéficiaires	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision	2019 Prévision
Chèque Formation	1 870	1 970	2 290	1955	1850	1950
Chèque Reconversion	1402	653	391	330	300	300
Chèque Validation	309	405	354	347	550	400

---

## Les actions du programme

- Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification
    - ✓ Participer au financement de projets individuels de formation longue
    - ✓ Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience
    - ✓ Aide à l'accompagnement
  - Favoriser le renforcement des compétences
    - ✓ Contribuer à la formation des actifs
  - Accompagner les salariés en licenciement économique
    - ✓ Soutenir la formation des personnes licenciées économiques
-



## Programme 316

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

██████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

117 755 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

██████████

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

77 271 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

# Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

## \\ Raison d'être du programme

Afin d'offrir un parcours de formation sécurisé pour un retour à l'emploi, la Région propose aux personnes en recherche d'emploi des formations permettant d'acquérir des compétences professionnelles. Cette offre de formation est construite sur la base des besoins définis en concertation avec les acteurs régionaux et territoriaux, notamment dans les secteurs socles de l'économie bretonne et les secteurs porteurs d'emploi.

Les formations sont dispensées par des organismes de formation qui accueillent les stagiaires pour leur permettre d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu, d'adapter leurs compétences professionnelles aux exigences de l'emploi, ou encore de maîtriser les savoirs de base.

Dès à présent, la Région s'inscrit dans la dynamique du pacte régional d'investissement dans les compétences, et à ce titre, a prévu les crédits nécessaires à sa mise en œuvre dès le budget primitif (56 M€ en autorisation d'engagement et 30 M€ en crédits de paiement sur les programmes 315, 316 et 317).

## \\ 2019 en actions

### → Déploiement de l'offre PREPA

Une nouvelle gamme autour de 3 prestations est proposée à compter de janvier 2019. Cette nouvelle offre permet aux personnes en recherche d'emploi de construire des parcours fluides et dynamiques adaptés aux besoins de chacun-e.

**PREPA Projet** vise des personnes plutôt autonomes ayant besoin d'être guidées pour découvrir des métiers, élargir leurs choix professionnels et construire leur projet professionnel. 4000 parcours seront proposés en 2019.

**PREPA Avenir** s'adresse à des personnes peu qualifiées, plus éloignées de la formation et leur propose d'engager une dynamique dans un cadre collectif pour valoriser leurs compétences et engager un parcours d'insertion professionnelle. 2700 parcours seront proposés en 2019.

**PREPA Clés** propose 500 parcours d'accès à la qualification en lien avec la maîtrise du français langue étrangère.

Indicateur	DRIP 2015	DRIP 2016	DRIP 2017	DRIP 2018 (estimation)	PREPA 2019 (intention inclus Pacte régional)
Nombre stagiaires	6 064	5 180	6 170	5 700	7 300

Cette nouvelle offre est complétée par le soutien de **projets territoriaux**. L'ancrage territorial, la diversité des partenariats, notamment dans le champ social, et l'innovation pédagogique, sont les leviers de réussite de ces actions qui proposent un accompagnement global, adapté aux publics du territoire. La participation de la Région intervient en appui d'autres financements activés notamment par les Départements, les EPCI ou l'Etat.

### → Préparer la rénovation du dispositif Compétences Clés

Inclus dans la gamme PREPA, le dispositif **Compétences Clés** est reconduit pour la période de mai 2019 à mai 2020. Il permet aux demandeurs d'emploi de renforcer leurs compétences, pour une meilleure insertion ou pour préparer une formation qualifiante. Déployé sur la totalité des pays bretons, il constitue une offre de formation courte et réactive permettant aux stagiaires qui le souhaitent d'obtenir une certification CléA.

Un travail d'évaluation est engagé en 2019 pour préparer la rénovation de ce dispositif visant à renforcer le socle de compétences des personnes en recherche d'emploi.

→ Proposer des formations aux personnes sous main de justice

Mises en œuvre dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, les formations répondent à 4 types d'objectifs : acquisition du socle de compétences professionnelles, pré-qualification ou découverte des métiers, qualification et préparation à la sortie. 17 actions sont proposées, pour environ 600 places par an. Au regard du bilan de réalisation, ces marchés de formation attribués à des opérateurs de formation, seront renouvelés pour la période 2019/2020.

→ Mise en œuvre de QUALIF Emploi -programme 2019

Le bilan du précédent Programme Bretagne Formation a mis en évidence l'effet levier vers l'emploi des formations qualifiantes. Ainsi, pour les stagiaires sortis de formation en 2016, le taux d'obtention de la certification est de 85% et le taux d'emploi à 12 mois est de 69%. Presque deux tiers des stagiaires sont considérés « public prioritaire » (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes non qualifiés, personnes en situation de handicap, bénéficiaires de minima sociaux, ...).

L'analyse des besoins en formation a été réalisée à partir du document d'orientation des formations du CPRDFOP, des études des observatoires de branche, des enquêtes de besoin de main-d'œuvre réalisées par Pôle Emploi ou encore les analyses territoriales.

Ainsi, le projet de commande **QUALIF Emploi programme** pour la période de 2019-2021 identifie plus de 200 formations dans 13 secteurs d'activité pour un potentiel de 14 500 parcours sur deux ans. Une consultation a été lancée en novembre 2018, pour attribuer des marchés d'une durée de deux ans qui débiteront en septembre 2019. Le montant minimum pour la première commande est établi à 63M€, soit un objectif d'environ 9 300 parcours.

Les principales évolutions apportées à ce nouveau programme visent à :

- Favoriser les parcours de formation des demandeurs d'emploi, y compris les plus éloignés de la formation
- Améliorer les liens entre formation qualifiante et emploi en renforçant les partenariats avec les entreprises et les branches professionnelles
- Innover dans l'organisation pédagogique des formations pour plus de fluidité des parcours.

Indicateur	2015	2016	2017	2018 (estimation)	2019 (intention inclus Pacte régional)
Nombre de stagiaires entrés	6 546	8 262	7 869	7 380	7 800

En complément de cette offre socle et avec une réactivité plus forte, la Région apporte son soutien financier à **des projets territoriaux ou sectoriels**, avec des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes en lien étroit avec des recrutements d'entreprises, ou des dynamiques territoriales emploi-compétences. Pôle Emploi et les OPCA sont les principaux cofinanceurs des actions. 600 places de formation ont ainsi été financées en 2018. Cet objectif est renouvelé pour 2019.

La Région conventionne également avec les principaux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés pour cofinancer la mise en œuvre d'un programme annuel de formation « Préparatoire Opérationnelle à l'Emploi » en collectif (POEC).

→ Accompagner des acteurs de la formation pour innover et transformer

La Région Bretagne accompagne les acteurs de la formation pour impulser et mettre en œuvre des orientations régionales en matière de formation. Il s'agit notamment de développer la qualité et l'innovation des formations. En 2019, plusieurs axes sont proposés :

- Le développement des innovations pédagogiques (notamment la digitalisation et la modularisation des formations)
- Le renforcement de la prise en charge des personnes en situation de handicap dans les formations
- L'accompagnement des initiatives territoriales de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

## Les actions du programme

→ Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification

- ✓ Proposer des formations accompagnant les différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification
- ✓ Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et de compétences professionnelles.
- ✓ Proposer des formations pour les personnes sous main de justice.

→ Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires

- ✓ Proposer des formations certifiantes du niveau V (CAP/BEP) au niveau III (licence)
- ✓ Proposer des formations pour se qualifier au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité.

→ Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique

- ✓ Accompagner les acteurs de la formation
- ✓ Accompagner les parcours des stagiaires

## Programme 317

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2019 une autorisation de  
programme de

████████████████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2019 une autorisation  
d'engagement de

61 560 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement d'investissement à  
hauteur de

████████████████████

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

48 000 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

### \\ Raison d'être du programme

En apportant des aides directement aux stagiaires qui suivent une action de formation de la Région, ce programme contribue à sécuriser les parcours de ces personnes. Il est donc complémentaire aux programmes 315 « Faciliter les projets individuels de formation et de qualification » et 316 « Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales ».

Ainsi qu'annoncé dans le budget 2018, une nouvelle Aide financière régionale a été définie par l'Assemblée régionale en octobre 2018. Celle-ci constitue une évolution structurelle forte de l'intervention de la Région auprès des stagiaires de la formation professionnelle. Cette Aide financière est déployée pour les personnes entrant en formation à compter du 1er janvier 2019 et devient l'action principale de ce programme.

Dès à présent, la Région s'inscrit dans la dynamique du pacte régional d'investissement dans les compétences, et à ce titre, a prévu les crédits nécessaires à sa mise en œuvre dès le budget primitif (56 M€ en autorisation d'engagement et 30 M€ en crédits de paiement sur les programmes 315, 316 et 317).

### \\ 2019 en actions

#### → Mise en œuvre de l'Aide financière

L'Aide financière de la Région est une aide à l'accompagnement du projet de formation du stagiaire, déterminée sur critères sociaux. Elle est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial des impôts sur le revenu. Cet indicateur permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire.

Cette aide est complétée par un forfait transport/hébergement, selon la distance domicile/lieu de formation et d'un forfait restauration.

Pour les stagiaires bénéficiaires de cette aide, la couverture sociale couvrant les quatre risques est maintenue (assurance sociale, vieillesse, prestations familiales, accident du travail).

Plusieurs outils sont développés afin d'en faciliter la lisibilité et l'accessibilité par les stagiaires. Le système de gestion de cette aide s'appuie sur une relation directe avec les stagiaires qui ouvrent leur compte sur le Portail des aides de la Région, y déposent leur demande et gèrent le suivi de celle-ci. Des mesures d'aide à la constitution de cette demande sont prévues, par les services de la Région, les organismes de formation ainsi que les conseillers.ères en évolution professionnelle. Enfin, un outil permettant aux personnes de calculer le montant prévisionnel avant leur entrée en formation sera développé, afin de disposer de ces éléments dans la phase préparatoire de leur projet.

En 2018, la Région avait accompagné une expérimentation portant sur le Service Militaire Volontaire à Brest. Celle-ci est reconduite en 2019. Les stagiaires pourront bénéficier de l'Aide financière.

Les modalités d'intervention de l'Aide financière figurent dans un règlement qui fait l'objet d'une décision en Commission permanente.

Tableau des montants de l'aide financière régionale

Tranches de Quotient familial (QF)	Montant de l'aide	Transport Hébergement	Restauration	Montant total de l'aide	Protection sociale
T0 aide socle	300 €	< 15 km : 10 €	80 €	390 €	OUI
		15 à 50 km : 50 €	80 €	430 €	OUI
		>à 50 km : 100 €	80 €	480 €	OUI
T1 : 850 <= QF < 1500	450 €	< 15 km : 10 €	80 €	540 €	OUI
		15 à 50 km : 50 €	80 €	580 €	OUI
		>à 50 km : 100 €	80 €	630 €	OUI
T2 : 600 <= QF < 850	600 €	< 15 km : 10 €	80 €	690 €	OUI
		15 à 50 km : 50 €	80 €	730 €	OUI
		>à 50 km : 100 €	80 €	780 €	OUI
T3 : QF < 600	750 €	< 15 km : 10 €	80 €	840 €	OUI
		15 à 50 km : 50 €	80 €	880 €	OUI
		>à 50 km : 100 €	80 €	930 €	OUI

### → Dispositions transitoires pour deux dispositifs

Le système antérieur de rémunération de stagiaires selon le code du travail est maintenu pour les deux dispositifs transférés à la Région par la loi du 24 mars 2014. Ils concernent les personnes en formation dans les centres de réadaptation professionnelle ainsi que les personnes détenues en formation qui continueront à bénéficier d'une rémunération telle que prévue par le code du travail. La gestion en est confiée à l'Agence de services et de paiement en 2019.

## Les actions du programme

### → Rémunérer les stagiaires

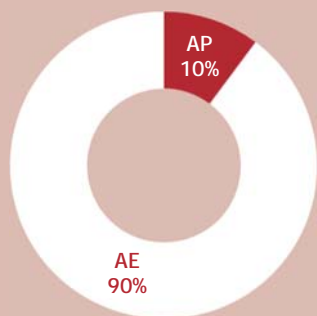
- ✓ Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence directe de la Région (revenu, indemnités de transport et d'hébergement)
- ✓ Attribuer une bourse à l'accompagnement de projet
- ✓ Aide financière

### → Contribuer à la restauration des stagiaires des formations collectives

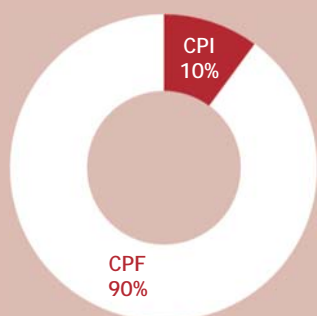
- ✓ Attribuer une aide à la restauration pour les stagiaires

## Programme 318

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

760 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

6 680 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

750 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 680 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer les langues de Bretagne

### \\ Raison d'être du programme

La politique linguistique du Conseil régional structure depuis 2004 l'action régionale en faveur des langues de Bretagne, autour du soutien à leur transmission et à leur présence dans la vie de tous les jours. S'appuyant sur l'enquête sociolinguistique réalisée en 2018, les grandes orientations de la nouvelle politique en faveur des langues de Bretagne, adoptées lors de la session des 13 et 14 décembre derniers, engagent la collectivité dans une nouvelle étape.

La langue bretonne se trouve en effet dans une situation préoccupante compte tenu de la disparition prévisible de la majorité des locuteur·rice·s actuel·le·s (207 000 locuteur·rice·s avec une moyenne d'âge de 70 ans) à l'horizon 2050. L'amplification des stratégies de transmission du breton aux plus jeunes, couplée à un développement continu de sa présence dans la vie de tous les jours de manière à favoriser son usage social courant, contribueront à la revitalisation de la langue, à laquelle sont fortement attaché·e·s les Breton·ne·s selon les données de l'enquête.

En adéquation avec les résultats de l'enquête, l'année 2019 verra également la mise en œuvre de nouvelles orientations pour la langue galloise, dans l'objectif d'accroître le nombre de locuteurs, de valoriser son histoire et sa richesse culturelle et renforcer son utilisation dans la sphère publique comme privée.

### \\ 2019 en actions

→ **Elaboration d'une nouvelle politique en faveur de la langue bretonne**

Les grandes orientations de la politique linguistique adoptées en décembre 2018 prévoient l'élaboration d'une nouvelle politique en faveur de la langue bretonne et sa déclinaison en plan d'action. S'appuyant sur la demande sociale qui est fortement exprimée dans le cadre de l'enquête en faveur d'un développement de l'enseignement de la langue bretonne et de sa présence dans la vie publique, mais également sur les attentes des partenaires et organes consultatifs de la Région, elle proposera d'approfondir l'action régionale en matière de soutien à la transmission de la langue, à sa présence dans la vie publique, sociale et culturelle, à sa prise en compte dans le fonctionnement et les politiques régionales, dans une perspective pluriannuelle.

La mise en place en 2019 de la Conférence territoriale de la langue bretonne (CTLB), avec les collectivités et établissements publics, permettra d'améliorer les échanges d'informations et de pratiques, de partager les diagnostics et de favoriser la mise en cohérence des politiques publiques, dans un souci de réponse adaptée aux attentes, tant des partenaires publics et associatifs que des Breton·ne·s. La CTLB facilitera l'élaboration de contractualisations thématiques ou territoriales poussées, en cohérence avec les dispositions relatives à la langue bretonne de la convention spécifique Etat-Région pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne.

→ **Soutien à la transmission de la langue bretonne**

La Région poursuivra son soutien actif aux principaux partenaires de la communauté éducative en langue bretonne, dont le réseau Diwan. Si la convention spécifique Etat-Région a permis des avancées depuis 2015, en particulier un développement de l'offre d'enseignement bilingue en fonction des dynamiques territoriales de croissance démographique, la levée des seuils contraints d'ouverture de sites, le développement notable de l'offre d'enseignement bilingue au collège qui participe à la résorption de la rupture de continuité entre 1er et 2d degré, de nombreux points de préoccupation subsistent cependant, en particulier sur l'enseignement de la langue bretonne dans le second degré et le recrutement d'enseignant·e·s bilingues, mais également sur l'atteinte de l'objectif quantitatif de 20 000 élèves bilingues en 2021, fixé par la convention spécifique.



La Région poursuivra son aide à la structuration et au développement de la formation professionnelle des adultes, axe important de sa stratégie de transmission, contribuant au renouvellement du nombre de locuteur-riche-s et à la disponibilité de ressources humaines permettant de répondre aux besoins des secteurs d'emploi qui exigent la connaissance de la langue. Une dynamique transversale sera mise en œuvre pour la mobilisation des moyens permettant la diversification des financements des formations professionnelles à la langue bretonne, avec pour objectif d'assurer une progression annuelle constante du nombre de stages de 6 et 3 mois.

La Région reconduira par ailleurs son accompagnement des fédérations développant l'accueil bilingue de la petite enfance ainsi que son soutien direct à la formation de professionnel-le-s bilingues, compte tenu des besoins du secteur.

#### → Soutien au développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours

La Région poursuivra son soutien au fonctionnement et aux activités de l'EPCC Office public de la langue bretonne qui fêtera ses vingt ans cette année et dont le rôle en matière d'aménagement linguistique – en particulier la signalétique - devra être conforté, dans le cadre notamment des échanges au sein de la CTLB. La réflexion transversale engagée sur le développement de la présence de la langue bretonne dans les outils numériques sera poursuivie, compte tenu des attentes des partenaires dans ce domaine et du développement des usages des jeunes brittophones et futur-e-s brittophones. Une concertation avec les Ententes de pays sur les modalités du financement de leurs activités sera lancée, la Région souhaitant cibler ses soutiens vers le développement de l'usage de la langue bretonne dans tous les territoires couverts.

En matière de présence de la langue bretonne dans les médias audiovisuels et radiophoniques, les dynamiques engagées seront confortées, en particulier pour le développement de la couverture du territoire par les radios en langue bretonne. Les acteurs de la production et de la diffusion audiovisuelle seront invités, dans le cadre du soutien à la production et au doublage, à renforcer les partenariats de coproduction et de diffusion, de manière à optimiser l'exposition des productions aidées. Une attention particulière sera portée sur le développement de séries de fiction adaptées à la demande des publics jeunes, tant sur les contenus que sur les formats proposés.

Enfin, la Région poursuivra son accompagnement des acteurs de la création culturelle en langue bretonne, qu'il s'agisse de l'édition, dans une optique de diversification des contenus offerts au lectorat brittophone, ou du théâtre, pour l'amélioration de la diffusion des œuvres sur le territoire.

#### → Mise en œuvre des nouvelles orientations de la Région au service de la langue gallèse

En 2019, la Région, en tant que chef de file, réunira les acteurs du territoire au sein d'une structure de concertation, le Comité Langue Gallèse (CLG), pour co-construire un plan de développement pour le gallo.

Pour poursuivre le travail engagé dans la connaissance du gallo, la Région renouvellera son soutien aux structures qui mettent en place des actions d'enrichissement et de diffusion de la langue notamment via les nouvelles technologies.

La transmission du gallo restera au cœur de l'intervention de la Région. Ainsi, elle poursuivra son action au sein du Comité Académique des Langues Régionales pour le maintien et le développement de l'enseignement du gallo et consacrera des moyens renforcés pour soutenir les structures œuvrant au développement de l'apprentissage du gallo. Afin de disposer d'un matériel pédagogique de qualité, une réflexion sera engagée en 2019 pour mettre en place un dispositif d'aide à l'édition d'ouvrages et d'outils pédagogiques répondant aux besoins des professionnels de l'enseignement-formation.

Par ailleurs, la Région renouvellera son soutien aux associations en faveur du développement de la langue dans les territoires et aux structures pour la production et la diffusion de programmes en gallo. Elle révisera son dispositif d'aide à l'édition en gallo en y intégrant de nouvelles modalités et proposera un appel à projets dédié à la création artistique en gallo. Enfin, la Région renforcera en 2019 son soutien à l'Institut de la Langue Gallèse.

---

## Les actions du programme

### → Transmettre la langue bretonne

- ✓ Développer l'enseignement bilingue initial
- ✓ Développer la formation pour adultes
- ✓ Favoriser la transmission familiale

### → Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

- ✓ Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques
- ✓ Assurer une présence territoriale de la langue bretonne
- ✓ Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias
- ✓ Développer l'édition
- ✓ Encourager les pratiques culturelles

### → Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallèse

- ✓ Aider au développement de la connaissance de la langue
  - ✓ Développer la transmission de la langue gallèse
  - ✓ Développer la présence du gallo dans la société
-

## \\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0301	P.0301-111 :Programme d'activités du GREF	-	650 300
	P.0301-112 :Trajectoires d'insertion	-	160 000
	P.0301-121 :Etudes emploi-formation	-	234 000
	P.0301-200 :Pilotage et animation du CPRDFOP	-	8 000
	P.0301-310 :Soutien aux réseaux régionaux du SPRO et ARML	-	265 000
	P.0301-311 :Appui aux structures ressources à vocation régionale du SPRO-EP	-	190 000
	P.0301-321 :Développer la professionnalisation et l'ingénierie	-	70 000
	P.0301-322 :EARLALL	-	6 000
	P.0301-330 :Plateforme numérique SPRO	-	140 000
	P.0301-341 :Actions locales et régionales d'information sur les métiers	-	60 000
	P.0301-342 :Salons post bac	-	162 000
	P.0301-343 :Olympiades des métiers	-	319 000
	P.0301-360 :Supports, outils et campagne de communication dans le cadre du SPRO	-	140 000
	P.0301-401 :Fonctionnement des missions locales et I Milo	-	2 536 000
	P.0301-402 :CAQ	-	350 000
P.0301-403 :Fonds d'aide aux jeunes	-	340 000	
<b>Total P.0301</b>		<b>-</b>	<b>5 630 300</b>
P.0302	P.0302-11 :Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens	-	2 110 000
	P.0302-12 :Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons	-	130 000
	P.0302-13 :Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique	100 000	100 000
	P.0302-21 :Favoriser les mobilités collective des publics prioritaires de la Région	-	315 000
	P.0302-22 :Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international	-	475 000
	P.0302-23 :Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation	-	25 000
	P.0302-24 :Informer les jeunes bretons	-	245 000
	P.0302-31 :Pass ressources pédagogiques	-	3 000 000
	P.0302-32 :Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels	-	400 000
<b>Total P.0302</b>		<b>100 000</b>	<b>6 800 000</b>
P.0303	P.0303-11 :Construire de nouveaux lycées	30 400 000	-
	P.0303-12 :Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur	33 110 000	-
	P.0303-21 :Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité	6 430 000	435 000
	P.0303-22 :Améliorer la performance énergétique du patrimoine	4 040 000	40 000
	P.0303-23 :Adapter les locaux aux exigences sanitaires	3 280 000	375 000
	P.0303-31 :Adapter les locaux aux usages	24 880 000	-
	P.0303-32 :Adapter les capacités d'hébergement	64 160 000	-
	P.0303-33 :Adapter les locaux aux évolutions démographiques	6 540 000	-
	P.0303-41 :Assurer le maintien des sites	20 110 000	2 134 000
P.0303-42 :Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière	7 050 000	1 516 000	
<b>Total P.0303</b>		<b>200 000 000</b>	<b>4 500 000</b>
P.0304	P.0304-11 :Soutien aux travaux d'amélioration du cadre bâti des lycées privés par la mise en œuvre du PPI 2005 - 2009	16 523 000	220 000
<b>Total P.0304</b>		<b>16 523 000</b>	<b>220 000</b>
P.0306	P.0306-11 :Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules	2 400 000	-
	P.0306-12 :Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration	1 300 000	-
	P.0306-21 :Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	3 700 000	-
	P.0306-22 :Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations	580 000	-
<b>Total P.0306</b>		<b>7 980 000</b>	<b>-</b>

		AP	AE
P.0307	P.0307-11 :Participation à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires	600 000	-
	P.0307-12 :Participation à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière	100 000	-
	P.0307-21 :Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	3 000 000	-
	P.0307-22 :Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique	100 000	-
	P.0307-23 :Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale d'équipements informatiques pour les filières d'enseignement général	300 000	-
<b>Total P.0307</b>		<b>4 100 000</b>	<b>-</b>
P.0308	P.0308-11 :Identifier les nouveaux outils numériques	50 000	-
	P.0308-12 :Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage	270 000	-
	P.0308-21 :Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques	4 020 000	-
	P.0308-22 :Mettre en oeuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels	800 000	300 000
	P.0308-31 :Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics	650 000	-
	P.0308-32 :Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit	100 000	1 300 000
<b>Total P.0308</b>		<b>5 890 000</b>	<b>1 600 000</b>
P.0309	P.0309-11 :Mettre en uvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission	-	200 000
	P.0309-21 :Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	-	28 745 000
	P.0309-22 :Acquitter le montant des primes des contrats « Dommages aux biens » et « Responsabilité civile »	-	60 000
	P.0309-23 :Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	-	150 000
	P.0309-25 :Compensation financière pour la rémunération d'ATEE-ATPE	-	189 000
	P.0309-32 :Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	-	1 900 000
<b>Total P.0309</b>		<b>-</b>	<b>31 244 000</b>
P.0310	P.0310-111 :Forfait d'externat	-	19 000 000
	P.0310-112 :Fonctionnement matériel	-	17 800 000
	P.0310-12 :Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	-	185 000
	P.0310-22 :Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	-	740 000
<b>Total P.0310</b>		<b>-</b>	<b>37 725 000</b>
P.0311	P.0311-11 :Une recherche bretonne active dans un concert mondial	4 490 000	11 320 000
	P.0311-12 :Rayonner et attirer	6 750 000	-
	P.0311-21 :Créer les conditions de la réussite	500 000	500 000
	P.0311-22 :Cultiver une envie	350 000	710 000
	P.0311-23 :Une recherche ancrée dans le territoire régional	-	20 000
	P.0311-24 :Communiquer et informer	-	50 000
	P.0311-31 :Permettre le déploiement du c@mpus numérique	850 000	-
	P.0311-32 :Favoriser les applications et pratiques numériques	-	300 000
<b>Total P.0311</b>		<b>12 940 000</b>	<b>12 900 000</b>
P.0312	P.0312-12 :Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis	-	43 000 000
	P.0312-13 :Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA	10 000 000	-
	P.0312-22 :Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage	-	340 000
	P.0312-23 :Valoriser les métiers et les formations pour garantir un accès à l'apprentissage pour tous	-	160 000
<b>Total P.0312</b>		<b>10 000 000</b>	<b>43 500 000</b>

		AP	AE
P.0313	P.0313-110 :Aide régionale au recrutement d'apprentis	-	5 150 000
	P.0313-122 :Soutien aux entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis	-	11 665 000
	P.0313-140 :Développer la mixité dans les métiers	-	390 000
	P.0313-150 :Soutenir l'insertion durable en emploi des apprentis	-	15 000
	P.0313-210 :Aide au 1er équipement des apprentis	-	930 000
	P.0313-220 :Dispositif ARGOAT	-	4 850 000
<b>Total P.0313</b>		-	<b>23 000 000</b>
P.0314	P.0314-210 :Financement des formations paramédicales	-	36 650 000
	P.0314-310 :Financement des formations sociales	-	10 250 000
	P.0314-411 :Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales	-	6 300 000
	P.0314-413 :Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes	-	750 000
<b>Total P.0314</b>		-	<b>53 950 000</b>
P.0315	P.0315-110 :Chèque formation	-	7 713 000
	P.0315-121 :Programme d'actions VAE	-	30 000
	P.0315-122 :Chèque validation	-	300 000
	P.0315-130 :Aide à l'accompagnement	-	1 400 000
	P.0315-231 :Actions régionales de formation	-	2 357 000
	P.0315-310 :Chèque reconversion	-	600 000
<b>Total P.0315</b>		-	<b>12 400 000</b>
P.0316	P.0316-11 :Proposer des formations accompagnant les différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification	-	19 900 000
	P.0316-12 :Proposer des formations permettant d'acquérir un socle de connaissances et des compétences professionnelles	-	3 600 000
	P.0316-13 :Formation des personnes sous main de justice	-	1 000 000
	P.0316-21 :Proposer des formations certifiantes du niveau V (CAP) au niveau III (licence)	-	83 800 000
	P.0316-22 :Proposer des formations pour se qualifier ou améliorer son insertion au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité	-	4 120 000
	P.0316-31 :Accompagner les acteurs de la formation	-	4 285 000
	P.0316-32 :Accompagner les parcours des stagiaires	-	1 050 000
<b>Total P.0316</b>		-	<b>117 755 000</b>
P.0317	P.0317-11 :Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence directe de la Région (revenu, indemnités de transport et d'hébergements)	-	19 300 000
	P.0317-12 :Attribuer une bourse à l'accompagnement de projet	-	700 000
	P.0317-13 :Aide financière	-	39 760 000
	P.0317-20 :Aide à la restauration pour les stagiaires en formation	-	1 800 000
<b>Total P.0317</b>		-	<b>61 560 000</b>
P.0318	P.0318-11 :Développer l'enseignement bilingue initial	-	2 115 350
	P.0318-12 :Développer la formation pour adultes	-	1 211 100
	P.0318-13 :Favoriser la transmission familiale	-	143 500
	P.0318-21 :Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques	5 000	1 061 900
	P.0318-22 :Assurer une présence territoriale des langues de Bretagne (réseau des maisons de pays, politiques en direction de la jeunesse)	-	454 450
	P.0318-23 :Intensifier la présence des langues de Bretagne dans les médias	710 000	886 500
	P.0318-24 :Développer l'édition	45 000	224 400
	P.0318-25 :Encourager les pratiques culturelles	-	232 800
	P.0318-30 :Soutenir le développement du gallo	-	350 000
<b>Total P.0318</b>		<b>760 000</b>	<b>6 680 000</b>